

**SOMMAIRE**

<b>1) LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>2</b>
I.    Le résultat de la section de fonctionnement.....	2
II.   Le résultat de la section d'investissement .....	3
III.  Le résultat net de l'exercice .....	4
<b>2) BILAN DE L'EXECUTION DU BUDGET 2019.....</b>	<b>5</b>
I.    Présentation synthétique de l'exécution du budget 2019 .....	5
A.  Les grandes tendances en recettes.....	5
i.  Les montants exécutés.....	5
ii. La structure des recettes.....	5
B.  Les grandes tendances en dépenses.....	23
i.  Les montants exécutés.....	23
ii. La structure des dépenses .....	25
II.   Evolution des principaux indicateurs financiers .....	37
A.  Evolution de l'Épargne Brute .....	37
B.  Evolution de l'épargne nette.....	38
<b>3) LA GESTION DE LA DETTE .....</b>	<b>39</b>
I.    La dette propre .....	39
A.  Les flux de dette 2019.....	39
B.  La structure de la dette .....	41
II.   La dette garantie .....	43
III.  La gestion de trésorerie .....	45
<b>4) CONCLUSION .....</b>	<b>45</b>

## 1) LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M14 applicable aux communes, le Conseil Municipal doit constater le résultat de l'exercice comptable à la clôture de celui – ci.

Le résultat net de l'exercice est obtenu par addition des éléments suivants :

- le résultat dégagé sur la section de fonctionnement, qui s'obtient par soustraction des dépenses mandatées en 2019 du total des recettes émises sur la section de fonctionnement pour le même exercice. Ce résultat est complété du résultat antérieur reporté.
- le résultat de la section d'investissement, obtenu par soustraction des dépenses d'investissement mandatées en 2019, complétées – le cas échéant - du déficit d'investissement reporté de l'exercice précédent aux recettes propres d'investissement de l'exercice, complétées – le cas échéant – de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent.

### I. Le résultat de la section de fonctionnement

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2019 fait apparaître un niveau de recettes de **170,43 M€** et un niveau de dépenses de **155,53 M€**

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2019
011 – Charges à caractère général	25 778 188,49
012 – Charges de personnel	85 743 337,70
65 – Autres charges de gestion courante	17 094 850,03
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	176 479,08
66 – Charges financières	4 281 906,58
67 – Charges exceptionnelles	3 605 657,90
Autres dépenses réelles	1 029 396,10
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>137 709 815,88</b>

023 – Virement à la section investissement	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 825 103,03
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 825 103,03</b>

<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>155 534 918,91</b>
-------------------------------------	-----------------------

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 892 788,51</b>
-----------------------------------	----------------------

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2019
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 666 159,64
73 – Impôts et taxes	98 994 992,59
74 – Dotations, subventions et participations	41 852 330,89
75 – Autres produits de gestion courante	1 186 429,19
76 – Produits financiers	668 471,98
77 – Produits exceptionnels	6 485 969,46
Autres recettes	1 139 793,92
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>169 994 147,67</b>

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	433 559,75
<b>TOTAL RECETTES ORDRE FONCTIONNEMENT</b>	<b>433 559,75</b>

<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>170 427 707,42</b>
-------------------------------------	-----------------------

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2019 s'élève ainsi à **14,89 M€**, en très nette progression, de **+ 4,81 M€** par rapport à 2018 (pour mémoire : 10,09 M€).

Cette évolution est principalement liée à l'amélioration significative du volume des recettes de fonctionnement (tous mouvements confondus) de près de 6,11 M€ entre les deux exercices.

Celle-ci s'explique d'une part par la hausse des produits de fiscalité directe (+ 1,99 M€) et de fiscalité indirecte (droits de mutation : + 0,53 M€ et forfaits post-stationnement : + 1,35 M€) entre 2018 et 2019 ainsi que par l'augmentation du produit des cessions immobilières pour plus d'1,7 M€ par rapport à l'année précédente.

L'évolution du volume global des dépenses (tous mouvements confondus) de fonctionnement de + 1,31 M€ entre les deux exercices (soit + 0,85 %) provient principalement des mouvements d'ordre et correspond à des régularisations comptables liées aux cessions immobilières beaucoup plus importantes en 2019 qu'en 2018.

## II. Le résultat de la section d'investissement

La section d'investissement clôture l'exercice avec un excédent de **3,88 M€**

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2019
20 – Immobilisations corporelles (sauf 204)	701 078,37
204 – Subventions d'équipement versées	1 920 926,39
21 – Immobilisations corporelles	19 198 529,65
23 – Immobilisations en cours	0,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	133 175,50
13 – Subventions d'investissement	176 600,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	19 545 164,67
26 – Participations et créances rattachées	0,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00
020 – Dépenses imprévues	0,00
45 – Total opérations pour comptes de tiers	712 433,74
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>42 387 908,32</b>

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	433 559,75
041 – Opérations patrimoniales	976 169,54
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>1 409 729,29</b>

<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>43 797 637,61</b>
-------------------------------------	----------------------

<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>3 876 808,10</b>
--------------------------------	---------------------

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2019
13 – Subventions d'investissement	4 102 828,32
16 – Emprunt et dette assimilée	9 235 000,00
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 – Subventions d'équipement versées	113 607,54
21 – Immobilisations corporelles	57 944,31
23 – Immobilisations en cours	0,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 068 156,96
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	11 048 193,90
165 – Dépôts et cautionnements reçus	15 607,94
27 – Autres immobilisations financières	521 545,00
45 – Total opérations pour comptes de tiers	710 289,17
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>28 873 173,14</b>

021 – Virement de la section de fonctionnement	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 825 103,03
041 – Opérations patrimoniales	976 169,54
<b>TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>18 801 272,57</b>

<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>47 674 445,71</b>
-------------------------------------	----------------------

Alors que le résultat d'investissement 2018 était déficitaire (pour mémoire : - 8,05 M€), l'exécution de la section d'investissement en 2019 enregistre un excédent de 3,88 M€.

Cette progression importante est liée à la hausse notable des recettes d'investissement, dont les plus significatives correspondent à l'affectation du résultat 2018 qui s'élève à 11,05 M€ (en progression de 8 M€ par rapport au résultat affecté en 2018 au titre de l'exercice 2017), l'encaissement des subventions d'investissement (+ 1,95 M€) et l'augmentation du FCTVA entre les deux exercices (+ 0,63 M€).

Les dépenses d'investissement enregistrent quant à elles une baisse de 2,19 M€ par rapport à 2018.

Cependant, cette évolution n'est pas liée à une diminution des dépenses d'équipement mais à la réduction du volume remboursé au titre du capital de la dette (soit -2,67 M€ entre 2018 et 2019).

Ces différentes tendances ont pour conséquence un faible recours à l'emprunt en 2019 (6 M€ mobilisés au cours de l'année), qui permet à la Ville de poursuivre la politique de désendettement enclenchée depuis 2017.

### III. Le résultat net de l'exercice

L'exercice budgétaire 2019 se solde par un excédent global de **15,43 M€** se décomposant comme suit :

	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	14 892 788,51
Report excédent fonctionnement 2018	7 708 707,18
(a)	22 601 495,69

	Investissement
Résultat de l'exercice	3 876 808,10
Report excédent investissement 2018	-11 048 193,90
(b)	-7 171 385,80

<b>Résultat de clôture 2019 (= a + b)</b>	<b>15 430 109,89</b>
---	----------------------

Reprise compte 1068 pour apurement compte 1069	959 648,64
--	------------

<b>Pour information : Résultat de clôture après apurement compte 1069</b>	<b>14 470 461,25</b>
---	----------------------

Le résultat net de l'exercice 2019 s'élève à 15,43 M€, en progression de 7,72 M€ par rapport au résultat de clôture 2018 (pour mémoire : 7,71 M€).

Cette évolution exceptionnelle est le résultat cumulé de l'amélioration significative des soldes de chacune des deux sections telle que présentée ci – avant.

Ce résultat va cependant être impacté, de manière tout à fait unique, par la nécessaire régularisation d'écritures comptables préalables au démarrage de l'expérimentation de la mise en place du Compte Financier Unique<sup>1</sup> par la Ville.

En effet, la Ville de Rouen a été retenue pour cette expérimentation nationale, qui débutera – sauf changement lié à la crise actuelle - pour elle le 1<sup>er</sup> janvier 2021. A partir de cette date, les comptes de la Ville devront être présentés à partir de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Afin que cette présentation soit opérationnelle à la date indiquée ci-avant, il est nécessaire que l'ensemble des comptes budgétaires qui n'existeront plus en M57 soient apurés.

C'est pourquoi, le compte budgétaire 1069 non repris dans la nomenclature comptable M57 et qui présente un solde débiteur d'un montant de 959.648,64 € doit faire l'objet d'un apurement.

Ce solde débiteur, formé en 2006, année de modification de la comptabilisation budgétaire des intérêts courus non échus (ICNE) au sein du budget des collectivités, doit donc être crédité à l'issue de l'exercice budgétaire 2020.

---

<sup>1</sup> Menée par la Direction Générale des Finances Publiques, la mise en place du Compte Financier Unique est un document visant à se substituer au Compte de gestion et au compte administratif de façon généralisée dans les collectivités territoriales à partir de l'exercice 2023. Dès 2020, des collectivités s'étant portées volontaires expérimentent ce dispositif.

Ce crédit sera effectué grâce à la reprise d'une partie du résultat dégagé au titre de la gestion 2019. Ainsi, une dépense d'un montant de 959.648,64 € sur le compte 1068 (section d'investissement) sera inscrite à ce titre lors du budget supplémentaire de l'exercice 2020.

## 2) BILAN DE L'EXECUTION DU BUDGET 2019

### I. Présentation synthétique de l'exécution du budget 2019

#### A. Les grandes tendances en recettes

##### i. Les montants exécutés

**218,10 M€** de recettes ont été titrées en 2019, en **progression de 15,42 M€** (soit + 7,61 %) par rapport au montant exécuté en 2018 (pour mémoire : 202,68 M€).

Les **recettes réelles** s'établissent à **198,87 M€**, en hausse de 14,83 M€, soit + 8,06 % comparé à 2018.

Les **recettes d'ordre** sont également en augmentation entre les deux exercices (+ 0,6 M€, soit + 3,20 %) en raison notamment de la reprise budgétaire au cours de l'année 2019 de provisions pour risques, constituées au cours des exercices précédents pour près de 0,43 M€ et pour lesquelles le risque a disparu.

Le tableau ci-après synthétise, pour les six dernières années, l'ensemble des budgets votés et exécutés en recettes pour la Ville :

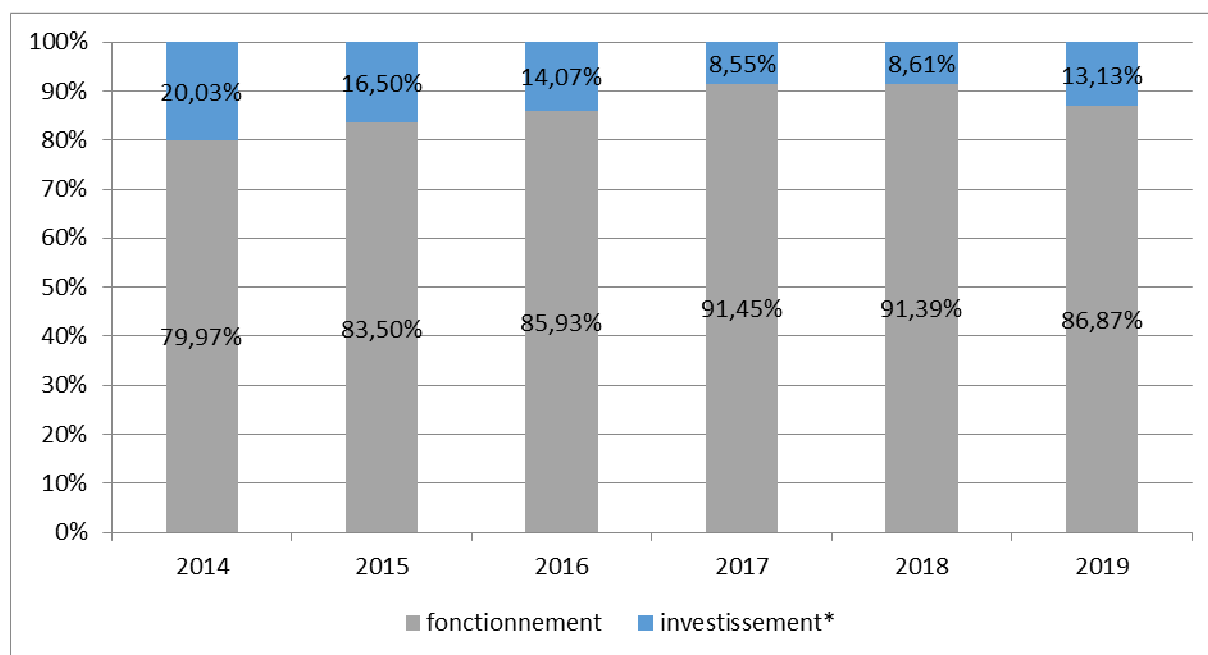
	Budget voté			Budget exécuté			
	Recettes totales	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales	% réalisation	Recettes réelles	Recettes d'ordre
<b>2019</b>	<b>230 543 074,19</b>	197 933 276,15	32 609 798,04	<b>218 102 153,13</b>	103,65%	198 867 320,81	19 234 832,32
<b>2018</b>	<b>218 936 157,41</b>	182 973 954,29	35 962 203,12	<b>202 677 801,20</b>	101,96%	184 040 069,34	18 637 731,86
<b>2017</b>	<b>217 373 022,67</b>	183 699 450,66	33 673 572,01	<b>212 193 626,62</b>	104,01%	185 787 291,18	26 406 335,44
<b>2016</b>	<b>224 594 351,56</b>	202 832 129,21	21 762 222,35	<b>218 288 460,82</b>	99,30%	197 525 515,96	20 762 944,86
<b>2015</b>	<b>245 211 580,24</b>	218 640 997,63	26 570 582,61	<b>240 506 656,57</b>	99,70%	212 868 004,13	27 638 652,44
<b>2014</b>	<b>269 213 517,61</b>	244 025 763,59	25 187 754,02	<b>253 445 712,89</b>	97,19%	228 443 997,30	25 001 715,59

Hors prévisions relatives au virement de la section de fonctionnement (12,42 M€) et du résultat de fonctionnement reporté (7,71 M€) qui ne donnent pas lieu à réalisation (aucun titre de recette n'est émis), le taux d'exécution des recettes 2019 s'établit à 103,65 %, en progression par rapport à celui constaté en 2018 (101,96 %).

##### ii. La structure des recettes

###### 1. Répartition par section :

En 2019, les **recettes réelles de fonctionnement** représentent **86,87 %** des recettes réelles totales (hors gestion active de la dette), en recul par rapport à 2018 (91,39%).



\*recettes réelles d'investissement hors recettes liées à la gestion active de la dette (y compris refinancement)

La progression de la part des recettes réelles d'investissement provient notamment de l'importance de l'excédent de fonctionnement capitalisé, comptabilisé en recette d'investissement et qui s'élève en 2019 à 11,05 M€, soit 8,05 M€ de plus qu'en 2018.

✓ Les recettes réelles de fonctionnement :

Hors cessions d'actifs (dont les prévisions de recettes sont inscrites en section d'investissement) **165,48 M€** de recettes réelles ont été titrées en 2019 sur la section de fonctionnement, soit 3,99 M€ de plus qu'en 2018 (+ 2,47 %), représentant 104,10 % des crédits votés (2018 : 102,91 %).

Cette évolution à la hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

- La **progression du produit des forfaits de post – stationnement** perçus (+**1,35 M€**) accompagnée de celle des **droits de stationnement** (+ **0,76 M€**) découlant de la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la dépenalisation du stationnement sur voirie ;
- Une évolution du produit de **fiscalité directe locale** (+ **1,71 M€** soit + 2,17 %) du fait du coefficient de revalorisation réglementaire des bases indexé sur l'inflation et de l'évolution des bases physiques ;
- Une progression du produit lié à la **refacturation de frais de gestion à la Métropole** (+ **0,82 M€**) suite à la mise en place au cours de l'année 2018 d'une convention de gestion pour la patinoire olympique du centre sportif Guy Boissière après le transfert de cet équipement à la Métropole en date du 16 mai 2018.
- La poursuite de la hausse du produit des **droits de mutation** en 2019 (+ **0,53 M€**) ;

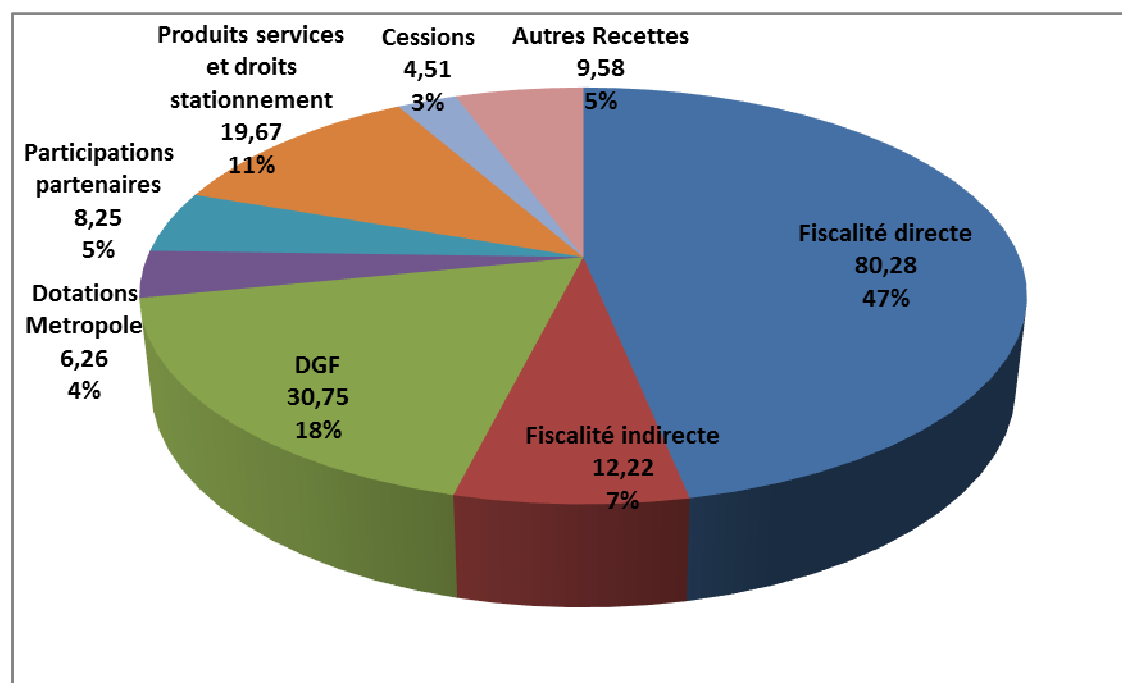
Ces augmentations sont toutefois atténuées par la diminution de l'attribution de compensation versée par la Métropole (- 1,29 M€) entre 2018 et 2019, après une première baisse intervenue en 2018 (- 1,7 M€). Cette évolution de l'attribution de compensation

permet d'intégrer en année pleine les effets des transferts de compétences intervenus au cours de l'année 2018.

Les principaux postes de recettes réelles de fonctionnement sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	poids dans le budget	évolution 2019/2018
Fiscalité directe	71,44	72,90	76,38	76,70	78,57	80,28	47,22%	2,17%
Fiscalité indirecte	8,37	8,63	8,94	9,68	10,52	10,70	6,29%	1,67%
Dotations Globale de Fonctionnement	38,76	35,39	31,72	30,56	30,68	30,75	18,09%	0,24%
Dotations de la MRN	22,63	9,59	5,15	9,14	7,44	6,26	3,68%	-15,91%
Participations des partenaires	8,08	9,36	8,38	7,96	8,71	8,25	4,85%	-5,27%
Produits des services et droits de stationnement	14,00	15,16	14,60	14,72	16,76	19,67	11,57%	17,34%
Cessions	1,18	5,12	3,01	6,69	2,82	4,51	2,66%	60,05%
Autres Recettes Réelles de Fonctionnement	8,18	9,77	9,66	9,03	8,80	9,58	5,64%	8,88%
<b>TOTAL</b>	<b>172,64</b>	<b>165,92</b>	<b>157,83</b>	<b>164,48</b>	<b>164,30</b>	<b>169,99</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,47%</b>

#### Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2019



❖ La fiscalité directe :

S'établissant à **80,28 M€** (rôles supplémentaires inclus), le produit de la fiscalité directe représente **47,2 %** des recettes réelles de fonctionnement (avec cessions immobilières) au titre de l'année 2019.

Le **produit total** (rôles supplémentaires inclus) encaissé au titre de la fiscalité directe augmente d'**1,71 M€** (soit **+ 2,17 %**) entre 2018 et 2019.

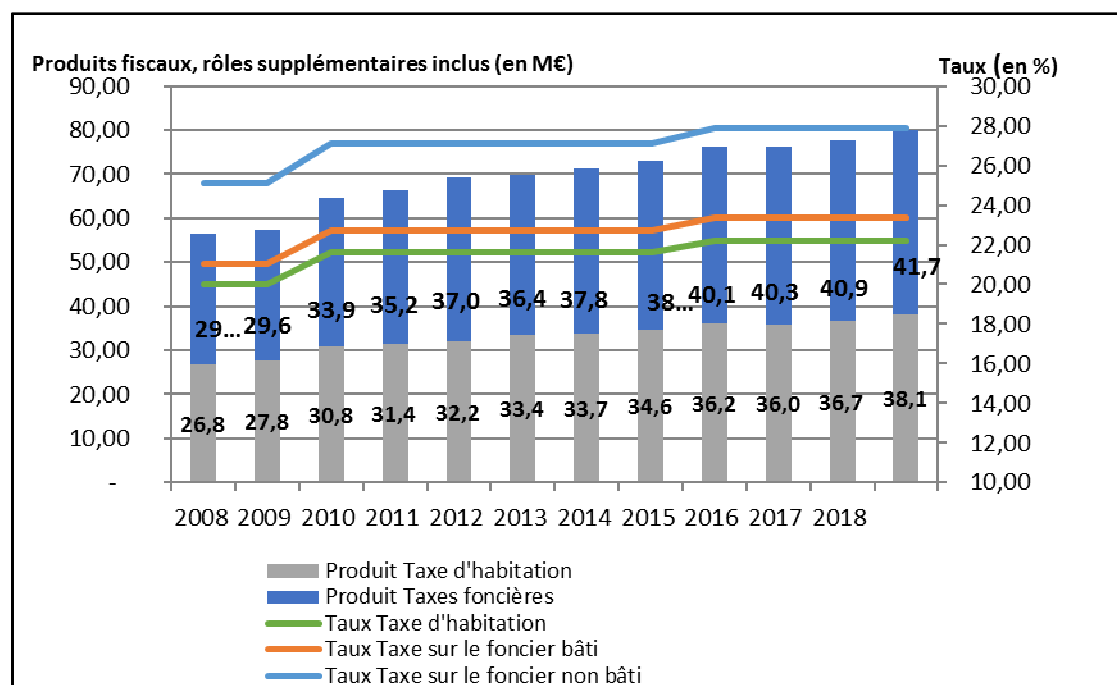
Le produit de fiscalité directement perçu au titre des bases de l'année 2019 (sans le produit des rôles supplémentaires) s'élève à 79,88 M€, soit un produit supplémentaire de 2,33 M€ par rapport à 2018, exclusivement lié à la progression des bases fiscales.

M€	2018	2019	variation
Produit rôles de l'année	77,55	79,88	2,33
Rôles complémentaires	1,02	0,40	-0,63
TOTAL PRODUIT FISCAL	78,57	80,28	1,70

Les bases fiscales ont en effet enregistré une progression de **+ 3,04 %** entre les deux exercices, dont 2,20 % correspondent à la revalorisation réglementaire des bases, générant ainsi un produit fiscal supplémentaire d'1,7 M€. L'évolution physique des bases est, quant à elle, de 0,84 %, entraînant une hausse du produit fiscal de 0,63 M€.

En parallèle, la somme de **0,4 M€** (en baisse de 0,6 M€ par rapport à 2018) a été versée à la collectivité au titre de rôles supplémentaires correspondant à des régularisations effectuées sur les années antérieures à 2019.

Les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières sont stables depuis 4 années consécutives.



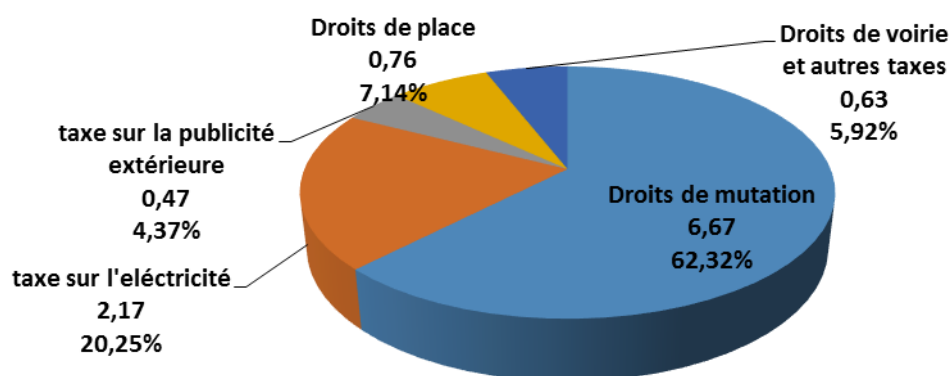


❖ La fiscalité indirecte :

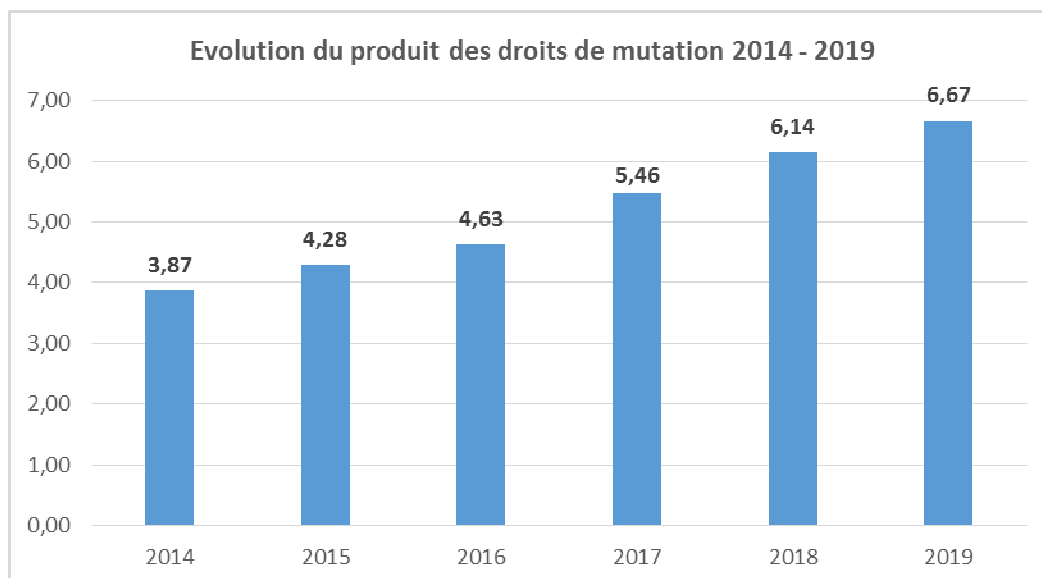
Avec **10,7 M€** enregistrés en 2019, le produit de **fiscalité indirecte**, en **progression** de **0,18 M€** (soit + 1,67 %) par rapport à 2018, représente un peu moins de **6,3 %** des recettes réelles de fonctionnement (cessions d'immobilisations inclus).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	poids dans le budget	évolution 2019/2018
Droits de mutation	3,87	4,28	4,63	5,46	6,14	6,67	62,32%	8,56%
taxe sur l'électricité	2,23	2,17	2,21	2,31	2,46	2,17	20,25%	-11,94%
taxe sur la publicité extérieure	0,43	0,51	0,46	0,52	0,42	0,47	4,37%	11,20%
Droits de place	0,75	0,43	0,87	0,78	0,83	0,76	7,14%	-8,04%
Droits de voirie et autres taxes	1,08	1,24	0,76	0,61	0,67	0,63	5,92%	-5,42%
<b>TOTAL</b>	<b>8,37</b>	<b>8,63</b>	<b>8,94</b>	<b>9,68</b>	<b>10,52</b>	<b>10,70</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,67%</b>

Structure des recettes de fiscalité indirecte en 2019



- La composante principale de la fiscalité indirecte demeure le **produit des droits de mutation**, s'élevant à **6,67 M€** en 2019, en progression de **+ 0,53 M€** (soit + 8,58 %) par rapport à 2018, confortant une fois de plus le dynamisme de cette recette constaté depuis 2014 ;



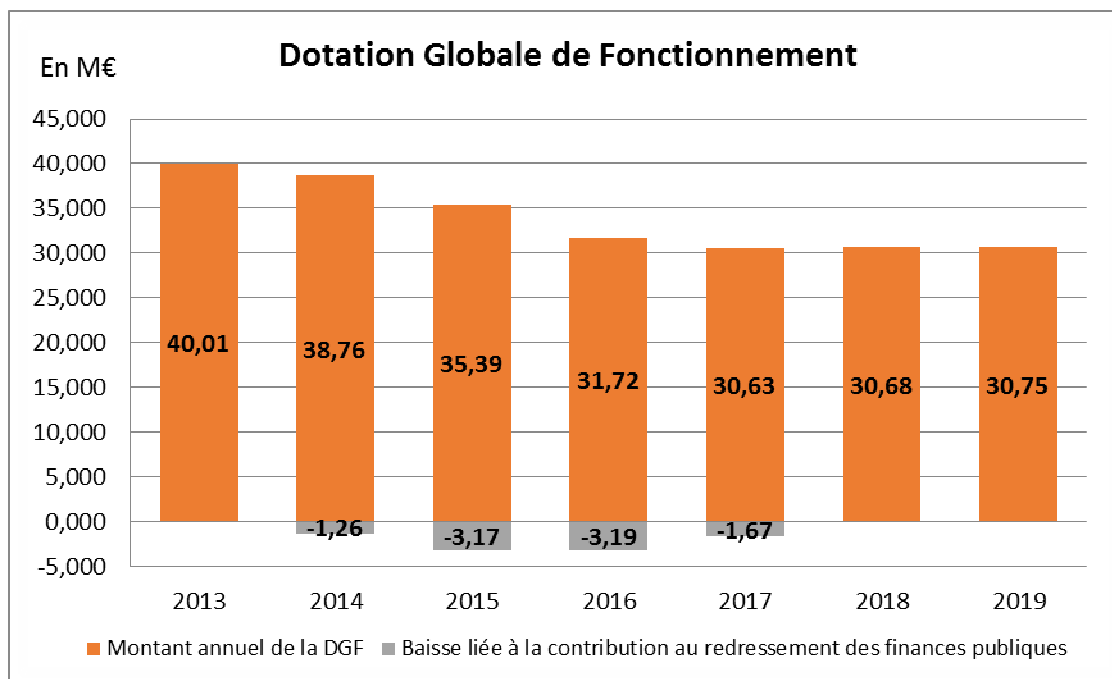
- Le produit généré par la **taxe sur la consommation finale d'électricité** est quant à lui en retrait (- 0,29 M€ soit - 11,86 %) par rapport au montant encaissé en 2018 et s'élève à 2,17 M€ ;
- Les **droits de place** sont enregistrés à hauteur de 0,76 M€, en léger recul par rapport à l'année 2018 ;
- Le produit issu de la **taxe sur la publicité extérieure** s'améliore de 45K€ par rapport à 2018, pour s'établir à **467,05 K€**(422,46 K€ en 2018).
- Les **droits de voirie et autres taxes** connaissent un léger infléchissement (- 38 K€) pour s'établir à 0,63 M€ (par rapport à 0,67 M€ en 2018).

❖ La Dotation Globale de Fonctionnement :

Composante principale des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la Ville pour 2019 s'élève à 30,75 M€, en légère hausse de 70 K€ (soit + 0,24 %) par rapport à 2018.

Après quatre années de baisse successive du montant de la Dotation Forfaitaire (principale composante de la Dotation Globale de Fonctionnement) entre 2014 et 2017, le montant global de la **DGF** perçue par la Ville **se stabilise**.

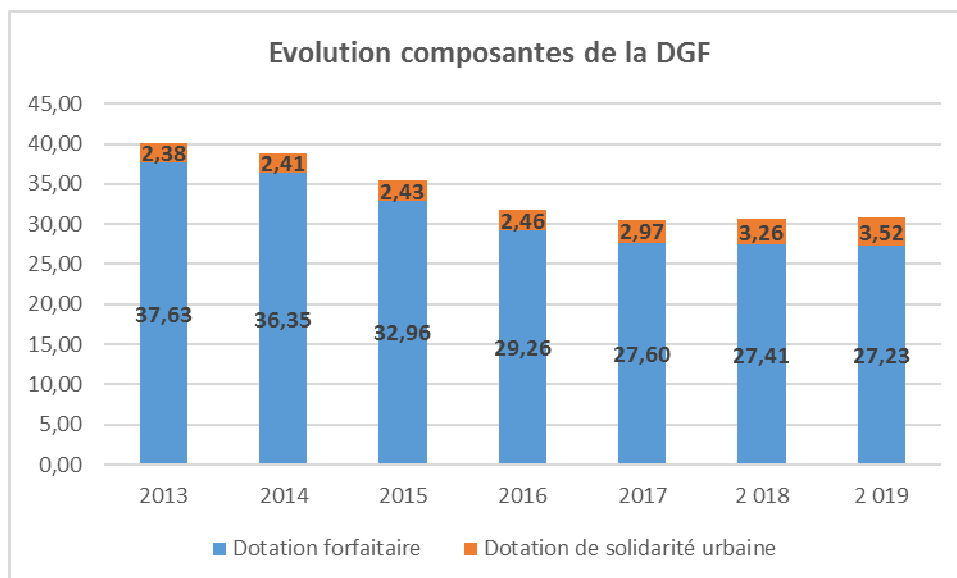
Cet arrêt de la baisse des dotations de l'Etat versées aux collectivités locales s'est accompagné, pour la Ville de Rouen, de la signature d'un contrat avec l'Etat visant d'une part, à maîtriser l'évolution sur une période de trois ans des dépenses de fonctionnement de la Ville, ainsi que son endettement et d'autre part, à améliorer sa capacité d'autofinancement.



La DGF de la Ville est composée de deux dotations, évoluant de façon différenciée :

- La dotation forfaitaire, part la plus importante de la DGF, s'est élevée à 27,23 M€ en 2019, en baisse de 0,18 M€ par rapport au montant notifié en 2018. Cette évolution est liée à l'écrêtement pratiqué chaque année (en fonction de critères de richesse des communes) dans le but de financer l'accroissement des dotations de péréquation.
- Autre composante de la DGF, la Dotation de Solidarité Urbaine<sup>2</sup> (DSU) attribuée à la Ville pour 2019 s'élève à 3,52 M€, en progression de 0,26 M€ par rapport à 2018. La Ville a en effet bénéficié à nouveau de la réforme du mécanisme de répartition de la DSU mise en œuvre pour la première fois en 2017.

<sup>2</sup> Dotation de Solidarité Urbaine : dotation destinée aux communes de plus de 5.000 habitants confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. L'éligibilité ainsi que le montant de cette dotation sont déterminés à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges, reprenant des critères de richesse comme le potentiel fiscal et des critères de charges comme le nombre de bénéficiaires d'aide au logement, le nombre de logements sociaux et le revenu moyen par habitant de la commune.



#### ❖ Les dotations de la Métropole Rouen Normandie

Les dotations de fonctionnement versées par la Métropole Rouen Normandie à la Ville de Rouen sont de deux ordres :

- L'attribution de compensation ;
- La dotation de solidarité communautaire.

#### **Evolution de l'attribution de compensation depuis 2015 :**

Après une réduction de près de 13,08 M€ entre 2014 et 2015, consécutive aux transferts de compétences de la Ville vers la Métropole et opérés au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et une nouvelle baisse de l'attribution de compensation en 2016, de l'ordre de 4,45 M€, liée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 au transfert de la gestion du stade Diocion en année pleine ainsi que celle des musées, une correction à la hausse a été enregistrée en 2017, à hauteur de 3,2 M€, afin d'intégrer les recettes issues de la gestion des parkings en ouvrage régularisées après le transfert en 2015.

L'attribution de compensation pour 2018 a connu de nouveaux ajustements, afin de prendre en compte le transfert de la gestion des stations de vélos Cy'Clic ainsi qu'une prise en charge partielle par la Métropole des charges de centralité supportées par la Ville, associées aux transferts de l'Opéra, de l'ESADHAR et de la patinoire.

Ainsi, les mouvements financiers intervenus sur l'attribution de compensation de la Ville à la suite de la CLETC du 2 juillet 2018 sont de trois ordres :

- Prise en compte partielle des charges de centralité pour 2 M€ ;
- Prise en compte du transfert de la gestion des vélos Cy'clic pour 136 K€ ;
- Transfert des trois équipements : - 478 K€ pour l'Opéra, -1,57 M€ pour l'ESADHAR et - 1,38 M€ pour la patinoire.

L'attribution de compensation pour 2019 intègre en année pleine la conséquence des transferts intervenus au cours de l'année 2018.

L'évolution de l'attribution de compensation de fonctionnement de la Ville de Rouen sur la période 2015 – 2019 est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Montant initial</b>	<b>20,92</b>	<b>7,84</b>	<b>3,39</b>	<b>3,54<sup>3</sup></b>	<b>4,76<sup>4</sup></b>
Transfert Voirie Urbanisme	-10,80				
Transfert des services communs	-2,06				
Transfert Stade Diochon	-0,22	-0,26		0,01	0,02
Transfert des Musées		-4,40			
Transfert taxe aménagement		0,21	0,21	0,14	0,14
Correctif transfert voirie – parkings (dont rattrapage en 2017 des années 2015, 2016 et 2017)			3,26	1,09	
Transfert Aitre Saint Maclou			- 0,06		
Ajustement affichages Decaux (dont rattrapage en 2018 des années 2015 à 2018)				0,54	0,14
Prise en charge partielle des charges de centralité + transferts 2018				-0,40	- 1,43
<b>MONTANT FINAL</b>	<b>7,84</b>	<b>3,39</b>	<b>6,80</b>	<b>4,92</b>	<b>3,63</b>

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (2,62 M€) a évolué à la hausse en 2019, enregistrant une progression de 100 K€, résultant de l'abondement substantiel de la dotation de solidarité pour 2019 décidé par la Métropole.

Outre la dotation « critères de solidarité », la Dotation de Solidarité Communautaire est composée d'une dotation « TEOM », d'une dotation d'aide aux petites communes, d'une dotation d'aide au développement de l'enseignement artistique et depuis 2019 d'une nouvelle enveloppe dédiée aux équipements nautiques majeurs.

C'est au titre de cette nouvelle enveloppe que la dotation de solidarité communautaire attribuée à la Ville augmente de 100 K€. En parallèle, le fonds de concours versé les années antérieures par la Métropole au titre de la gestion de la piscine olympique du centre sportif Guy Boissière (d'un montant de 100 K€) disparaît donc.

#### ❖ Les recettes tarifaires et droits de stationnement

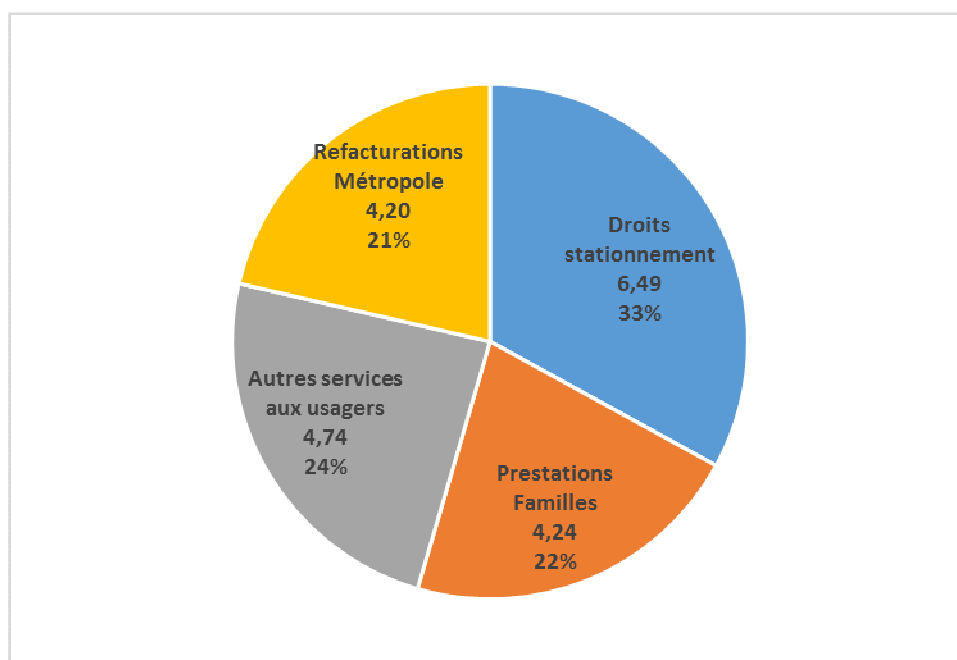
Catégorie de recettes de fonctionnement en très forte progression en 2019, elles s'élèvent à **19,67 M€**, en **progression de 2,9 M€** (soit + 17,21%) par rapport à 2018 (pour mémoire : 16,76 M€).

M€	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018	Evolution % 2019/2018
Droits stationnement	3,95	4,79	6,49	1,70	35,60%
Prestations Familles	4,55	4,56	4,24	-0,32	-7,02%
Autres services aux usagers	3,78	3,74	4,74	0,99	26,55%
Refacturations Métropole	2,44	3,68	4,20	0,52	14,23%

<sup>3</sup> 3,54 M€ = 6,80 M€ – 3,26M€ des parkings

<sup>4</sup> 4,76 M€ = 4,92 M€ - 0,01 M€ stade Diochon – 0,54 M€ affichages Decaux -+ 0,4 M€ transferts 2018 et prise en charge partielle charges centralité

## Répartition des recettes tarifaires et droits de stationnement au CA 2019



Principale composante des recettes tarifaires, la recette générée par les **droits de stationnement et le produit des forfaits post - stationnement<sup>5</sup>** (FPS) s'élève à **6,49 M€** pour l'année 2019. Les droits de stationnement (recettes horodateurs) s'établissent à 4,41 M€ (en progression de 0,35 M€ par rapport à 2018) et les FPS enregistrent en progression d'1,35 M€ par rapport à 2018 avec un montant encaissé de 2,08 M€.

Les principales recettes liées à l'exploitation des services municipaux sont les suivantes :

- **Famille** : en baisse de 0,32 M€ par rapport à 2018, l'ensemble du produit des prestations liées à la famille (crèches, cantines scolaires, services périscolaires et accueils de loisirs) s'élève pour l'année 2019 à **4,24 M€** voici ci-après la décomposition de ces recettes « famille » :
  - accueil des enfants dans les crèches municipales : 0,97 M€ (en baisse de 35 K€ par rapport à 2018) ;
  - Accueil des enfants pendant les temps péri-scolaires : 0,82 M€ (en retrait de 0,17 M€ par rapport à 2018) ;
  - Produit de la restauration scolaire : 2,23 M€ (en diminution de 0,19 M€ par rapport à 2018) ;
  - Accueils de loisirs des mercredis et congés scolaires : 0,42 M€ (en progression de 20 K€ par rapport à 2018).
- **Equipements sportifs** : **0,71 M€** de recettes ont été générées par les droits d'entrée dans les équipements sportifs (piscines,...) gérés par la Ville.

---

<sup>5</sup> Le Forfait Post Stationnement (FPS) remplace, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le cadre de la dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie, l'amende pour infraction au stationnement payant. Ce forfait est dû à la commune, qui fixe le montant du forfait. Une grande partie du montant de cette recette est reversé l'année N+1 à la Métropole, dorénavant compétente en matière de voirie.

- **Occupation du domaine communal** : **1,16 M€** de recettes ont été enregistrées en 2019 au titre de l'occupation du domaine communal, en progression (+ 0,41 M€) par rapport au montant encaissé en 2018. Cette évolution s'explique par le nombre très important de chantiers d'envergure menés en 2019 et le paiement par de grandes sociétés de travaux en bâtiment de droits de voirie pour occupation du domaine public ;
- **Services culturels** : **666 K€** de recettes ont été émises au titre de la gestion des équipements culturels de la Ville, dont 435 K€ provenant de la gestion du Conservatoire et 136 K€ au titre des droits d'entrée acquittés pour visiter le Gros Horloge.
- **Concessions dans les cimetières** : **274 K€** de recettes sont constatées pour l'année 2019.

Dans le cadre de la mise en place de **différentes conventions de gestion** avec la Ville, la **Métropole rembourse** certains **frais avancés** par notre collectivité.

Ainsi, en 2019 **la Métropole** a reversé à la Ville la somme globale de **4,20 M€** (soit + 0,52 M€ par rapport à 2018) dans le cadre de ces conventions de gestion, dont :

- 1,64 M€ au titre de la convention de gestion de la patinoire ;
- 0,68 M€ au titre de la convention de gestion des espaces verts métropolitains,
- 0,64 M€ au titre de la convention de gestion relative aux bâtiments des musées,
- 0,49 M€ au titre de la convention de gestion d'entretien des véhicules métropolitains,
- 0,27 M€ au titre de la convention de gestion relative aux études et prestations menées pour les espaces publics métropolitains
- 0,20 M€ au titre de la convention de gestion relative au stade Diochon,
- 0,15 M€ au titre de la convention de gestion à l'entretien des abords extérieurs du Kindarena.

❖ Les subventions de fonctionnement :

Les **participations et subventions de fonctionnement** des différents partenaires de la Ville s'établissent à **8,25 M€** au titre de l'exercice 2019, en baisse de 0,46 M€ par rapport à 2018 (pour mémoire : 8,71 M€).

Le secteur d'activité communal qui perçoit les participations les plus importantes est le **secteur de la famille**. **5,85 M€** de subventions de fonctionnement ont été perçues à ce titre en 2019, en baisse de 74 K€ par rapport à 2018.

Le secteur de la famille est en effet financé par des participations de la Caisse des Allocations Familiales (CAF). Ainsi, la CAF a versé 3,96 M€ à la Ville en 2019 au bénéfice des crèches municipales.

Elle a également soutenu l'organisation et le fonctionnement des services péri-scolaires à hauteur de 0,99 M€, accompagnés de dotations de la part de l'Etat pour 0,26 M€. La forte diminution (- 0,38 M€) de ces deux soutiens par rapport au montant perçu en 2018 s'explique par l'entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2019 et le retour à la semaine de 4 jours pour les écoliers rouennais.

La CAF a également participé au financement du fonctionnement des accueils de loisirs municipaux, à hauteur de 0,5 M€.

Les principales subventions et participations de fonctionnement perçues par la collectivité en 2019 dans les autres secteurs d'activité sont les suivantes :

- Perception de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) versée par l'Etat à la Ville, pour un montant d'1,04 M€ ;
- Soutien de l'Etat (0,75 M€) versé dans le cadre de différents dispositifs :
  - Contrat de Ville : 0,14 M€ ;
  - Dotation passeports et élections : 0,15 M€,
  - Reversement de la TVA : 0,15 M€,
  - Acompte versé dans le cadre du Fonds de concours pour la redynamisation du commerce en centre ville : 0,15 M€ ;
  - Subventions versées dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance : 0,06 M€.
- Subventions de l'Etat et du Département de la Seine - Maritime pour le financement du Conservatoire à Rayonnement Régional : respectivement 188 K€ et 62 K€ ;
- Financement de la Région Normandie et du Département de la Seine – Maritime des équipements sportifs municipaux utilisés par les lycéens et collégiens : 0,16 M€.

❖ Les cessions d'immobilisations :

Les recettes générées par la vente d'immobilisations s'élèvent à 4,51 M€ au titre de l'année 2019; en progression d'1,69 M€ par rapport au produit enregistré en 2018. Des cessions importantes, amorcées au cours des années précédentes, se sont en effet concrétisées au cours de l'année 2019. Parmi les cessions les plus importantes figurent :

- la cession de 1.100 actions détenues par la Ville au sein de la Société d'Economie Mixte Rouen Park pour un montant global de 1,54 M€ suite à la réduction du capital social de la SEM intervenue à la fin de l'année 2018 ;
- le terrain situé rue des Murs Saint Yon pour 1,17 M€ ;
- l'ancienne résidence pour personnes âgées située rue du Hameau des Brouettes pour 1,05 M€ ;
- une parcelle rue Stendhal pour 0,3 M€ ;
- plusieurs maisons d'habitation appartenant au domaine privé de la Ville pour un montant global de 0,43 M€.

❖ Autres recettes de fonctionnement :

Elles s'élèvent à **9,58 M€** en progression de 0,78 M€ par rapport à 2018.

Cette catégorie regroupe des recettes de nature diverse comme les **attributions de compensation d'exonérations** de fiscalité pour **2,85 M€** (en hausse de + 0,19 M€ par rapport à 2018), les **produits financiers** pour près **de 0,67 M€** (dont 0,46 M€ de recettes issues des swaps détenus par la Ville et 0,21 M€ provenant d'un versement de la Métropole au titre du mécanisme de reprise partielle de la dette de la Ville instauré en 2015 suite aux



transferts de compétences) ou encore les autres produits de gestion courante, parmi lesquels sont enregistrées les recettes provenant des **loyers collectés par la Ville** pour **1,19 M€**.

La Ville a également bénéficié, pour la quatrième année consécutive, du versement de la somme **d'1,53 M€** (1,46 M€ en 2018) au titre du **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes**<sup>6</sup> (FPIC).

Des **remboursements de dépenses de personnel** ainsi que de charges sociales ont été effectués au profit de la Ville à hauteur de 1,14 M€ (dont 0,83 M€ correspondent au paiement de la part « salarié » des chèques déjeuner).

Enfin, divers remboursements ont également été enregistrés, parmi lesquels figurent un reversement de taxe foncière de l'ordre de 240 K€, le paiement de pénalités de retard dues par des entreprises pour près de 66 K€ ou encore le remboursement des assurances suite à des sinistres intervenus sur les biens de la Ville pour un montant de 130 K€.

✓ Les recettes réelles d'investissement :

Hors gestion active de la dette, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **25,70 M€** en 2019, en progression significative (+ 10,22 M€, soit + 66,02 %) par rapport au montant constaté au titre de l'exercice 2018 (pour mémoire : 15,48 M€).

Cette forte variation recouvre les évolutions suivantes :

- la constatation de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 11,05 M€ pour financer le solde déficitaire de la section d'investissement constaté en 2018. L'année précédente, cet excédent de fonctionnement capitalisé s'établissait à 3 M€, la hausse enregistrée en 2019 est donc de l'ordre de 8,04 M€ ;

- la progression d'1,95 M€ du montant des subventions d'investissement perçues en 2019 par rapport à 2018;

- l'augmentation de la recette induite par le FCTVA de près de 0,64 M€ ;

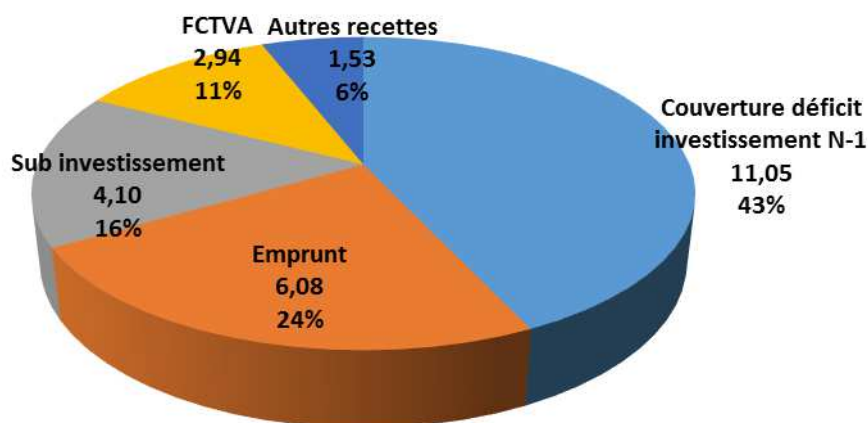
- la stabilité du recours à l'emprunt pour un montant global de 6 M€.

---

<sup>6</sup> FPIC : mécanisme de péréquation horizontale du secteur communal, il consiste à prélever une partie des ressources des intercommunalités et communes « favorisées », pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Rouen et sa Métropole bénéficient d'un reversement depuis 2015.

Les principaux postes de recettes réelles d'investissement sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	poids dans le budget	évolution 2019/2018
Couverture du déficit d'investissement N-1	2,80	2,33	0,65	0,00	3,00	11,05	43,00%	268,33%
Emprunt	20,98	12,50	15,76	7,07	6,00	6,08	23,66%	1,33%
Subventions d'investissement reçues	12,25	6,74	3,55	2,89	2,15	4,10	15,95%	90,70%
FCTVA	5,44	6,90	3,08	2,90	2,30	2,94	11,44%	27,83%
Autres recettes	1,78	4,32	2,80	2,49	2,03	1,53	5,95%	-24,63%
<b>TOTAL</b>	<b>43,25</b>	<b>32,79</b>	<b>25,84</b>	<b>15,36</b>	<b>15,48</b>	<b>25,70</b>	<b>100,00%</b>	<b>66,02%</b>



❖ La couverture du déficit d'investissement n-1

Un déficit d'investissement ayant été constaté au titre de l'exercice 2018 à hauteur de 11,05 M€, il a été nécessaire d'affecter une partie du résultat de clôture de l'exercice 2018 à la couverture de ce déficit.

Une recette, du montant exact du déficit d'investissement constaté au titre de l'exercice 2018, soit 11.048.193,90 €, est donc constatée sur l'exercice 2019.

❖ L'emprunt

Comme les deux années précédentes, la Ville a, de nouveau, au cours de l'année 2019, limité le recours à l'emprunt pour financer ses investissements.

Ainsi, 6 M€ d'emprunts nouveaux (le même montant qu'en 2018) ont été mobilisés au cours de l'année 2019, permettant à nouveau à la Ville de se désendetter massivement (variation de l'encours de dette de - 10,31 M€ au 31 décembre 2019 par rapport à 2018).

Au cours de l'année 2019, une démarche de financement participatif, destinée à financer une partie du coût d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du gymnase Saint Exupéry a remporté un vif succès. Un montant de 60.000 € a ainsi été « emprunté » par la Ville auprès de ses concitoyens.

❖ Subventions d'investissement reçues

Hors gestion active de la dette, les subventions d'investissement représentent près de 15,95 % des recettes réelles d'investissement et s'élèvent pour l'année 2019 à 4,10 M€.

La progression d'1,95 M€ du montant global de subventions encaissées entre 2018 et 2019, provient en grande partie des subventions versées par la Métropole, d'une part au titre du dispositif du fonds de concours de soutien à l'investissement communal (+ 0,65 M€) et d'autre part du versement de la subvention de la Métropole correspondant au financement des travaux entrepris par la Ville pour le stade Mermoz (0,98 M€).

Les principales subventions d'investissement perçues en 2019 proviennent ainsi:

- De la **Métropole** pour un montant global de **2,53 M€** dont 1,55 M€ au titre du Fonds de Soutien des Investissements Communaux (FSIC), pour lequel la Ville a déposé de nombreux dossiers de demande de financement.

Le tableau présenté ci-après récapitule l'ensemble des financements versés par la Métropole à la commune au titre du FSIC depuis la mise en place de ce dispositif en 2016 :

Projet financé	Montant total FSIC attribué	Montant perçu en 2016	Montant perçu en 2017	Montant perçu en 2018	Montant perçu en 2019
ECOLE MARIE DUBOCAGE	106 820,00	32 046,00	61 333,16		
ECOLE JULES FERRY	17 774,00	17 774,00			
GYMNASE VILLON	40 878,00	12 263,00	28 615,00		
BIBLIOTHEQUE VILLON	9 520,00		9 520,00		
SERRES FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	34 777,00		10 433,22	22 551,77	
BIBLIOTHEQUE GRAND MARE	62 244,00	18 673,00	18 673,00	10 665,31	
EX CRECHE ROSE DES VENTS	43 302,00	43 302,00			
EGLISE SAINT HILAIRE	16 902,00		16 902,00		
HOTEL DE VILLE RENOVATION ENERGETIQUE	1 528 000,00		458 400,00		458 400,00
SERRES DU JARDIN DES PLANTES	373 587,60		74 373,60	74 373,60	224 840,40
PISCINE DIDEROT	167 868,00			50 360,40	50 360,40
TRAVAUX COLETTE YVER	85 385,32			85 385,32	
AMENAGEMENT STADE DIOCHON	202 313,00			60 693,90	60 693,90
PARC NATUREL URBAIN REPAINVILLE	244 166,00			73 249,80	73 249,80
DESAMIANTAGE RUE DE LESSARD	25 896,60			25 896,60	
TRAVAUX GYMNASSE BOIELDIEU	119 563,60			104 481,16	
DEMOLITION ET DESAMIANTAGE LODS	81 586,16			81 586,76	
RESEAU ONDULE CENTRE DELBO	14 003,00			12 701,65	
REFECTION ECLAIRAGE ECOLE MARTHE CORNEILLE	14 680,00			14 680,00	
TRAVAUX ECOLE ACHILLE LEFORT	10 509,70			10 509,70	

VALORISATION AIRE DE JEUX	135 666,60			40 699,80	94 966,20
RENOVATION CARRES CIMETIERES	16 666,60			15 965,92	
TRAVAUX MISE EN ACCESSIBILITE	131 362,00			131 361,87	
GROUPE SCOLAIRE SAINT JULIEN	34 168,00			33 457,30	
TRAVAUX CONSERVATOIRE	13 151,66			13 151,66	
TRAVAUX AITRE SAINT MACLOU	76 600,00			22 980,00	
TRAVAUX ABBATIALE SAINT OUEN	15 545,40			15 422,57	
TRAVAUX AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS	44 022,80				44 022,80
TRAVAUX AMENAGEMENTS ESPACES COMMUNAUX	151 433,00				151 433,00
TRAVAUX MISE EN CONFORMITE PMR	115 816,25				115 816,25
TRAVAUX JARDINAGE URBAIN ET JARDINS FAMILIAUX	16 666,00				9 799,60
TRAVAUX COURS ECOLES	51 116,00				51 116,00
REFECTION COUR ECOLE ANATOLE France	22 757,86				22 757,86
SECURISATION PERIMETRES ECOLES	10 792,86				10 792,86
CENTRE SOCIAL TEXCIER	21 460,34				21 460,34
ACCESSIBILITE HOTEL DE VILLE	34 167,17				26 959,32
ACCESSIBILITE GYMNASSE COTONNIERS	113 790,25				68 274,15
ACCESSIBILITE CENTRE MALRAUX	110 416,75				66 250,05
	<b>4 315 375,52</b>	<b>124 058,00</b>	<b>678 249,98</b>	<b>900 175,09</b>	<b>1 551 192,93</b>

La Métropole a également versé à la Ville, dans le cadre du contrat de Métropole, une subvention d'un montant de 0,98 M€ destinée au financement des travaux de réhabilitation et d'aménagement du stade Mermoz.

- De la **Région**, pour un montant global de **606 K€** dont 225 K€ versés au titre de la rénovation des serres du Jardin des Plantes (versement du solde), 200 K€ correspondant au premier acompte de sa participation au financement des travaux d'économie d'énergie de l'Hôtel de Ville (dans le cadre du programme contractualisé de maîtrise de l'énergie) ainsi que 77 K€ perçus au titre du financement de la rénovation énergétique de la piscine Diderot.
- De l'**Etat**, pour un montant global de **825 K€** correspondant pour 400 K€ au premier acompte de la subvention obtenue auprès de la DRAC dans le cadre du plan triennal de restauration des monuments historiques, 176 K€ de dotation pour le soutien à l'investissement local (DSIL) obtenue en 2018 par la Ville pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, 40 K€ pour le financement d'études effectuées par la Ville dans le cadre de la préparation du futur plan national de renouvellement urbain, 91,5 K€ pour le financement des travaux de sécurisation et de remplacement des verrières de la bibliothèque patrimoniale Villon et 24,7 K€ au titre des travaux de sécurisation du clocher de l'église Saint Nicaise.
- De la **Caisse des Allocations Familiales** pour un montant global de **70 K€** dont 25 K€ pour le financement du remplacement du système de chauffage du multi-accueil « Terre des Enfants », 23,36 K€ pour l'aménagement du nouveau centre social Simone Veil ou encore 12 K€ pour les travaux de sécurisation des écoles dans le cadre du plan Vigipirate ;

- Du **Département**, pour un montant global de **69 K€** correspondant au versement de la subvention départementale attribuée au titre des travaux de sécurisation du clocher de l'église Saint Nicaise pour 55,67 K€ et au 1<sup>er</sup> acompte de la subvention accordée pour la rénovation du péristyle de l'Hôtel de Ville pour 13 K€.

#### ❖ Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée

Le mécanisme du FCTVA permet la compensation (à un taux forfaitaire) par l'Etat aux collectivités locales, de la TVA acquittée sur leurs investissements.

Les dépenses d'investissement prises en compte pour le calcul de cette compensation sont les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux, hors achat de terrains) effectués au cours de l'année N-1.

Le montant de cette recette est donc directement lié au volume d'investissement direct réalisé l'année N-1.

Le montant de FCTVA perçu par la Ville en 2019 s'élève à 2,94 M€, en progression de 0,64 M€ par rapport à 2018 (pour mémoire : 2,30 M€)

Cette hausse du montant perçu est donc corrélée au niveau de dépenses d'investissement direct de la Ville au titre de l'année 2018, en forte augmentation (+ 3,88 M€) par rapport au volume mandaté en 2017 pour ces mêmes dépenses.

#### ❖ Autres recettes d'investissement

Elles s'établissent à **1,53 M€** en 2019, représentant 5,95 % des recettes réelles d'investissement (hors recettes liées à la gestion active de la dette) :

Leur diminution de l'ordre de 0,5 M€ par rapport au montant encaissé en 2018, provient du remboursement d'avances à la Ville pour 0,7 M€ intervenu dans le cadre de la clôture de la Convention Publique d'Aménagement de la Grand Mare au cours de l'année 2018.

- **0,52 M€** correspondent à la prise en charge par la Métropole d'une partie du remboursement de l'amortissement annuel de la dette de la Ville, conformément au dispositif de **reprise de dette** mis en place entre les deux structures en 2015 au titre du financement des compétences transférées.
- **710 K€** correspondent au remboursement par les mandants des dépenses réalisées par la Ville pour leur compte en 2019. Ainsi, 377 K€ sont remboursés par la Métropole au titre des dépenses d'investissement réalisées par la Ville dans le cadre de la **Convention de gestion des bâtiments des Musées et 209 K€ sont reversés par le CCAS au titre de dépenses d'investissement informatiques et d'entretien du patrimoine bâti réalisées par la Ville à son attention**. Les dépenses d'investissement effectuées par la Ville pour le compte de la Métropole au titre de la patinoire (transférée en cours d'année 2018) ont été remboursées à la Ville à hauteur de 125 K€ en 2019.
- **132 K€** correspondent au produit généré par la **Taxe d'Aménagement**. La Métropole étant compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 en matière de gestion du Plan Local d'Urbanisme, elle perçoit directement la taxe d'aménagement correspondant aux permis délivrés depuis cette date Le produit de taxe d'aménagement enregistré dans

les comptes de la Ville en 2019 correspond donc à des permis antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce produit sera amené à disparaître<sup>7</sup> à court terme.

❖ Le financement de la section d'investissement :

Le financement des dépenses d'investissement du budget principal se présente de la façon suivante pour l'année 2019 :

€	Dépenses	recettes	Structure
Dépenses investissement	22 192 859,91		
Variation fonds de roulement	7 721 402,71		
Epargne nette		11 463 207,37	38,32%
Ressources propres d'investissement		8 288 226,93	27,71%
Subventions		4 102 828,32	13,72%
Emprunt		6 060 000,00	20,26%
<b>TOTAL</b>	<b>29 914 262,62</b>	<b>29 914 262,62</b>	<b>100,00%</b>

Les fonds de roulement s'est considérablement amélioré (+ 7,72 M€) au cours de l'année 2019.

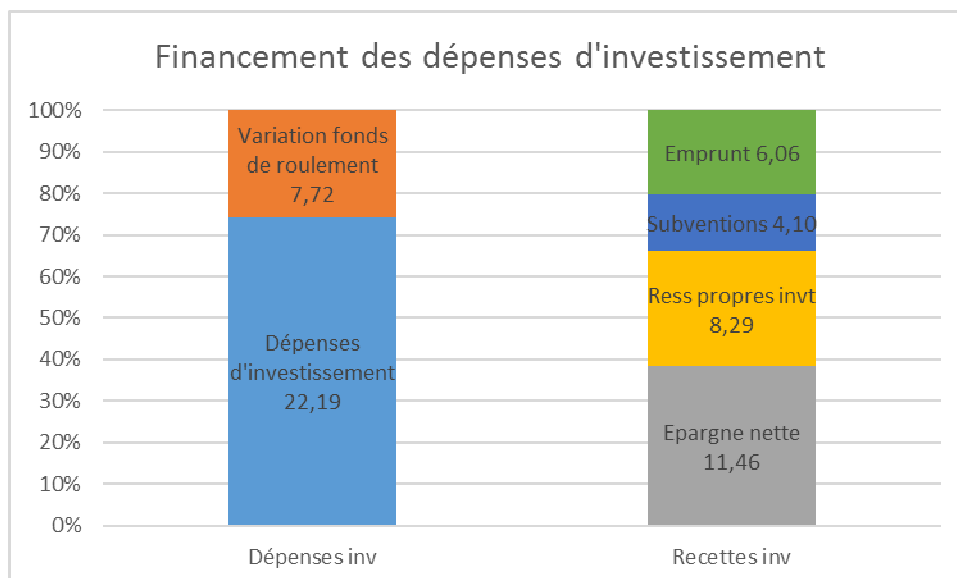
Les dépenses réelles d'investissement ont été financées pour près de 38,32 % par l'épargne nette dégagée au titre de la section de fonctionnement.

Les ressources propres d'investissement (constituées du FCTVA, des cessions d'immobilisation et de la taxe d'aménagement principalement) ont contribué pour près de 27,7 % à ce financement.

Le recours à l'emprunt s'est donc fortement réduit au cours de l'année 2019, ne représentant que 20,26 % du financement des dépenses réelles d'investissement, soit 7 % de moins qu'en 2018.

Cette structure de financement de l'investissement confirme l'amélioration continue au cours des trois derniers exercices des indicateurs de gestion de la Ville.

<sup>7</sup> Lors de la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges (CLETC) du 25 mai 2016, le transfert de la recette correspondant à la taxe d'aménagement a été déterminé selon le principe suivant : le produit de la taxe provenant des permis de construire accordés en 2014 revient à la Ville et la Métropole bénéficie du produit généré par les permis de construire accordés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015



## B. Les grandes tendances en dépenses

### i. Les montants exécutés

Le tableau ci-après synthétise, pour les six dernières années, l'ensemble des budgets votés et exécutés.

Les données présentées reprennent l'intégralité des dépenses inscrites au budget, y compris – le cas échéant - la reprise du déficit de l'année antérieure qui ne donne pas lieu à l'émission d'un mandat de dépenses.

	Budget voté			Budget exécuté			
	Dépenses totales	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales	% réalisation	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre
<b>2019</b>	<b>224 882 994,33</b>	185 751 631,31	39 131 363,02	<b>199 332 556,52</b>	98,96%	180 097 724,20	19 234
<b>2018</b>	<b>218 936 157,41</b>	188 640 738,09	30 295 419,32	<b>200 635 877,82</b>	98,13%	181 998 145,96	18 637
<b>2017</b>	<b>217 373 022,67</b>	190 222 412,24	27 150 610,43	<b>210 047 054,59</b>	99,96%	183 640 719,15	26 406
<b>2016</b>	<b>224 589 551,56</b>	202 827 329,21	21 762 222,35	<b>215 537 409,84</b>	96,40%	194 774 464,98	20 762
<b>2015</b>	<b>245 211 580,24</b>	218 640 997,63	26 570 582,61	<b>237 731 133,54</b>	97,88%	210 092 481,10	27 638
<b>2014</b>	<b>266 706 114,92</b>	241 518 360,90	25 187 754,02	<b>254 327 097,00</b>	96,74%	229 325 381,41	25 001

Le montant total exécuté au titre de l'exercice 2019 s'établit à **199,33 M€** en baisse de 1,9 M€ par rapport à 2018 (pour mémoire : 200,64 M€, soit – 1,04 %).

Hors impact du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui s'établit à 12,42 M€ en 2019 et du solde d'investissement reporté négatif qui s'élève à 11,05 M€ (ces mouvements de prévision ne donnant pas lieu à l'émission d'un mandat), le taux d'exécution globale du budget 2019 s'élève à **98,96 %**.

➤ Les dépenses réelles :

**Investissement et fonctionnement cumulés, 180,10 M€** de dépenses réelles ont été mandatées par la Ville en 2019, en diminution de 1,90 M€ (-1,04 %) par rapport à l'exercice précédent (182,00 M€).

**Hors crédits nécessaires à la gestion des ouvertures de crédits à long terme<sup>8</sup> (OCLT)** exécutés à hauteur de 4,11 M€ en 2019 (5,79 M€ en 2018) et équilibrés par une recette budgétaire de même montant, les dépenses réelles (investissement et fonctionnement confondus) mandatées au titre de 2019 s'élèvent à **175,99 M€** (dont 137,71 M€ en fonctionnement et 38,28 M€ en investissement) soit un montant proche de celui constaté en 2018 de 176,20 M€.

Hors mouvements liés aux OCLT, le taux d'exécution des dépenses réelles s'établit à **96,89 %**, quasiment identique au taux de réalisation constaté en 2018 (96,37 %).

**5,65 M€** de crédits réels n'ont pas fait l'objet d'un mandatement en 2019. Cette **non – exécution du budget** s'explique principalement par :

- Un décalage dans l'ordonnancement des dépenses de certains projets entre les exercices 2019 et 2020,
- L'impact de la modification de la pratique des rattachements<sup>9</sup> des charges, exigée par le Trésorier Municipal (- 2,4 M€). En effet, le contrôle relatif à la réalité du service fait avant le 31 décembre de l'année a été renforcé et a eu pour conséquence d'écarter un certain nombre de propositions de rattachements.
- Une moindre consommation des dépenses de personnel de 0,25 M€ par rapport aux crédits prévus ;
- Une estimation prudente des frais financiers (anticipation d'une éventuelle remontée des taux) conduisant à la non – consommation de 0,52 M€ des crédits inscrits à ce titre.

➤ Dépenses d'ordre :

Ces mouvements de dépenses, équilibrés budgétairement par l'émission de titres de recettes d'ordre de même montant, n'ont aucune incidence financière en termes de décaissement effectif de liquidités.

Les dépenses d'ordre mandatées en 2019 s'élèvent à **19,23 M€** et sont composées des éléments suivants :

- 12,72 M€ au titre des dotations aux amortissements et aux provisions ;
- 4,52 M€ au titre des régularisations comptables liées aux cessions d'actifs ;
- 1,46 M€ au titre des mouvements de gestion active de la dette (gestion des plafonds d'OCLT...).
- 0,43 M€ au titre la constitution de provisions pour litiges et risques et charges, dans le cadre notamment de contentieux opposant la Ville à des tiers.

---

<sup>8</sup> Les contrats d'emprunt de type OCLT (Ouverture de Crédit Long Terme) associent un crédit long terme classique et l'ouverture de droits de tirage comparables à une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond, qui évolue chaque année. L'amplitude maximale de ces mouvements de fonds doit être retracée budgétairement, tant en recettes qu'en dépenses. Le solde de ces écritures comptables étant neutre (les recettes étant égales aux dépenses), les dépenses liées à ces écritures sont donc exclues de l'analyse.

<sup>9</sup> La procédure des rattachements des charges à l'exercice a pour objet d'intégrer dans le résultat annuel les charges d'un montant significatif correspondant à des prestations non encore facturées mais dont le service est fait avant le 31 décembre de l'année considérée.



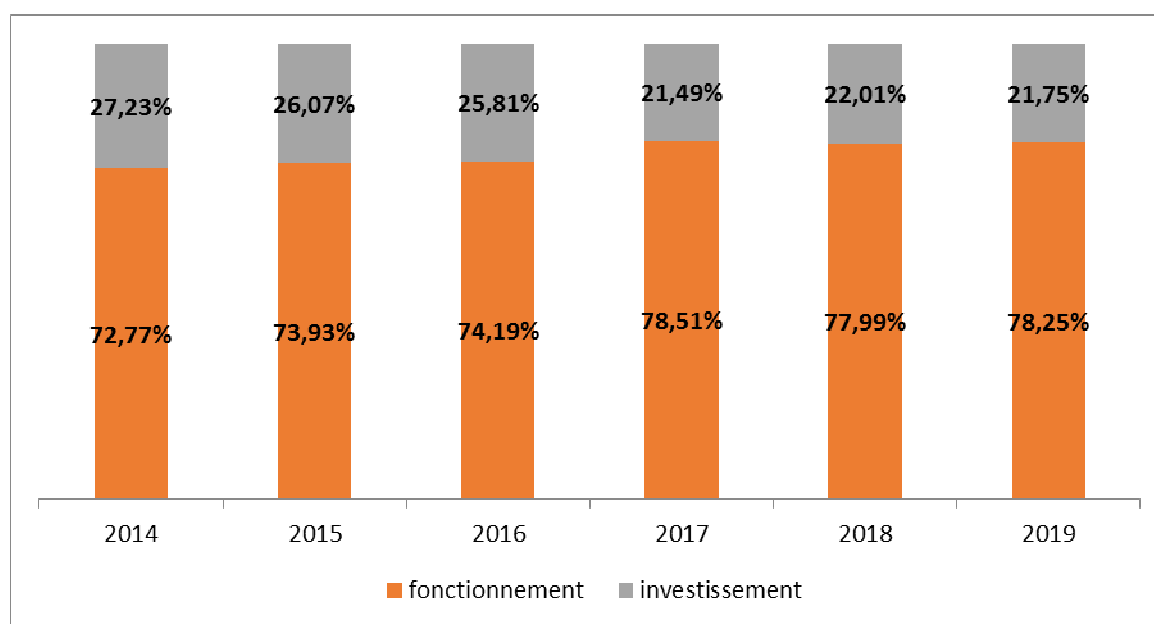
## ii. La structure des dépenses

### ➤ Répartition entre sections :

En 2019, les **dépenses réelles de fonctionnement** représentent **78,25 %** des dépenses réelles totales (hors gestion active de la dette), en légère hausse par rapport à 2018 (77,99 %).

Le recul du volume d'investissement dans le budget global (21,75 % en 2019 par rapport à 22,01 % en 2018) s'explique par la variation à la baisse du montant des subventions d'investissement versées (- 0,48 M€), les autres dépenses d'équipement demeurant stables.

Le volume des dépenses réelles de fonctionnement augmente, quant à lui, légèrement (+ 0,29 M€), en raison notamment du coût de l'organisation de l'évènement exceptionnel constitué par l'Armada pour près de 0,7 M€ (hors frais de personnel).



### • Les dépenses réelles de fonctionnement :

S'établissant à **137,71 M€** au titre de l'exercice 2019, les **dépenses réelles de fonctionnement** connaissent une évolution de **+ 0,29 M€** (soit + 0,21%) par rapport au montant mandaté en 2018.

Cependant, le périmètre des dépenses de fonctionnement a évolué entre les deux exercices. Ainsi, l'année 2019 a entériné l'impact en année pleine des transferts de compétences<sup>10</sup> intervenus au cours de l'année 2018 entre la Métropole et la Ville. L'impact sur les dépenses réelles de fonctionnement est au final en 2019 de - 2,48 M€ (- 1,22 M€ en 2018) par rapport à l'année 2017.

L'année 2019 a aussi connu le soutien à l'organisation de l'évènement exceptionnel de l'Armada. Des dépenses de l'ordre de 0,7 M€ (dont 0,3 M€ de subvention à l'association organisatrice de la manifestation) ont, à ce titre, été portées par le budget de la Ville (hors frais de personnel).

<sup>10</sup>Pour mémoire, les équipements transférés ont été les suivants : l'Opéra de Rouen et l'École Supérieure des Arts Appliqués Rouen-le Havre au 1<sup>er</sup> avril 2018 et la patinoire du centre sportif Guy Boissière au 16 mai 2018.

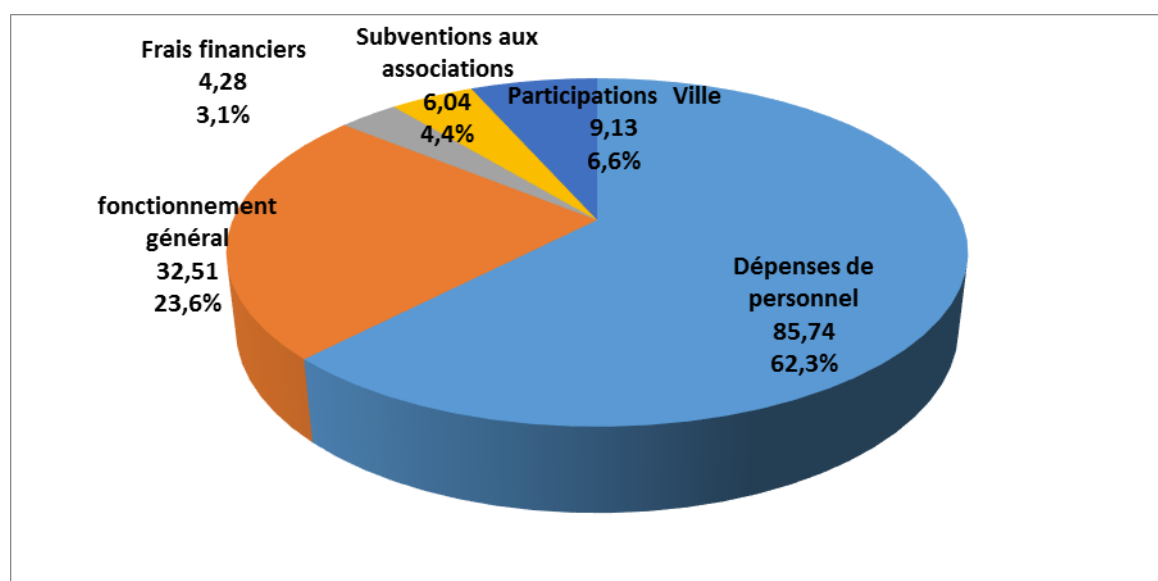
Enfin, suite à la demande du Trésorier Municipal, la pratique du rattachement des charges et produits à l'exercice a dû être revue. Ainsi, 4,18 M€ de charges ont fait l'objet d'un rattachement en fin d'année 2019 alors que 6,59 M€ avaient été comptabilisés à ce titre en 2018.

Les principaux postes de charges de la section de fonctionnement sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	évolution 2019/2018	poils dans le budget
Dépenses de personnel	94,57	90,00	84,56	86,73	85,86	85,74	-0,1%	62,3%
Dépenses de fonctionnement général	40,95	36,74	29,55	29,16	30,60	32,51	6,2%	23,6%
Frais financiers	7,72	6,73	5,87	5,17	4,72	4,28	-9,3%	3,1%
Subventions aux associations	7,33	6,29	5,90	5,62	5,94	6,04	1,8%	4,4%
Participations de la Ville	7,17	7,42	11,83	11,62	10,31	9,13	-11,4%	6,6%
<b>TOTAL DRF</b>	<b>157,75</b>	<b>147,18</b>	<b>137,70</b>	<b>138,30</b>	<b>137,42</b>	<b>137,70</b>	<b>0,2%</b>	<b>100,0%</b>

Les évolutions de ces différents postes de dépenses de fonctionnement sont explicitées dans les développements ci – après.

#### Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2019



#### 1. Les dépenses de personnel

Avec **85,74 M€** mandatés au titre de l'année 2019, les dépenses de personnel demeurent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement, représentant près de **62,3 %** de ces dernières.

Le cadrage des dépenses de personnel fixé au budget primitif 2019 à 86 M€ est respecté. Par rapport à 2018, l'évolution de CA à CA est de -0,1 % : L'objectif de stabilité est atteint.

Pour autant, cette stabilité des dépenses de personnel s'est accompagnée de la mise en place de nouvelles mesures proposées dans le cadre de l'Agenda social pour la période 2019 – 2020 comme la mensualisation de 30 contrats à la Direction des Temps de l'Enfant, la renégociation d'un contrat « prévoyance » pour les agents de la Ville ou encore la revalorisation du montant facial des titres restaurants.

Toujours en cohérence avec ses objectifs de gestion des ressources humaines, la Ville a maintenu l'enveloppe affectée glissement vieillesse technicité (politique d'avancements de carrières → 0,5% ? ), à hauteur de 500 K€. Il est à noter que plus de 80 % du GVT ont concerné des avancements d'échelons, sur lesquels la Ville n'a aucun pouvoir décisionnel (effet exogène).

Pour atteindre cet objectif de stabilité, **la collectivité a poursuivi un plan d'économies important**. Celui-ci a pu s'établir grâce à un travail actif de préparation, mené par la direction des ressources humaines et la direction des finances, avec l'ensemble des directions de la Ville, dans une logique de dialogue de gestion et de fixation d'objectifs d'économies transparents. Ce plan s'appuie sur les opportunités offertes dans chaque secteur.

In fine, avec 85,74 M€ de dépenses constatées en 2019, le compte administratif présente un résultat démontrant une forte maîtrise de la masse salariale à plus de 250 K€ sous les prévisions initiales. **Entre 2018 et 2019, les dépenses finales de masse salariale ont diminué de 0,1 % soit 78,5 K€.**

Ce résultat est en particulier le résultat **d'un pilotage particulièrement actif en la matière** :

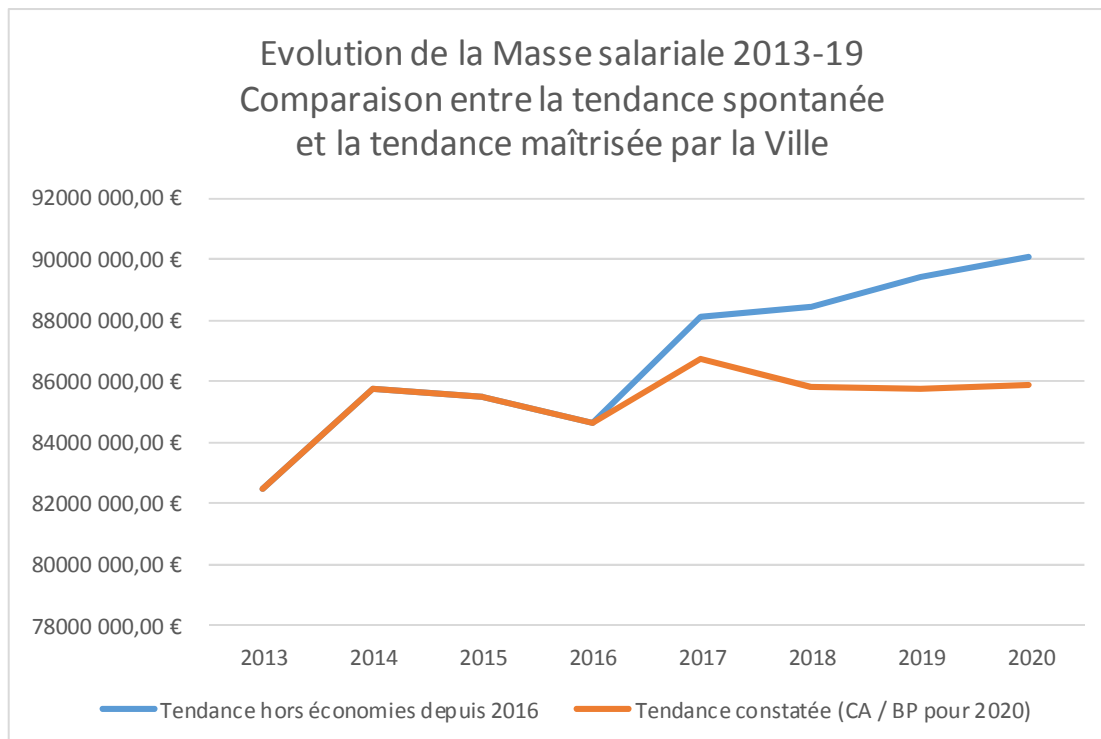
- Un Comité de pilotage de la masse salariale se réunit mensuellement, avec les élus en charge des ressources humaines et des finances, la direction générale et les directions ressources concernées ; il permet de relever les points d'alerte issus du suivi de la masse salariale et de renforcer la maîtrise dans les secteurs dépensiers en cours d'année ;
- Un COPIL Emploi arbitre au cas par cas l'ensemble des ouvertures de postes permanents, ainsi qu'une partie significative des recours aux contractuels en remplacements et renforts.

De ce point de vue, la Ville de Rouen se distingue de nombre de ses homologues par la clarté de ses procédures et la qualité de la réflexion requise à chaque ouverture de poste en matière d'efficacité organisationnelle.

L'exercice 2019 s'inscrit donc dans une logique de **confirmation de la tendance des exercices précédents, avec une stabilité des dépenses de masse salariale.**

M€	BP	CA (périmètre 2016)	Evolution N/N-1
2014	85,95	85,72	
2015	86,24	85,45	-0,31%
2016	85,78	84,62	-0,97%
2017	87,53	86,73	2,49%
2018	86,35	85,86	-1,00%
2019	86,00	85,74	-0,10%

Après des efforts de gestion significatifs en 2018 en particulier, le Budget Primitif 2020 a été fixé à un niveau proche du Compte Administratif 2019.



Ainsi, grâce à cette maîtrise de la masse salariale, notamment constatée en 2015, 2016, 2018 (après un exercice 2017 fortement impacté par des effets exogènes liés à la mise en œuvre de l'accord relatif aux parcours professionnels, aux carrières et à la rémunération dit « protocole Lebranchu ») et 2019, on observe une quasi stabilité de la masse salariale entre 2014 et 2019 (+ 0,03 % en 6 ans).

## 2. Les dépenses de fonctionnement général

Constituées des dépenses permettant le bon fonctionnement des services municipaux mais également des dépenses permettant la mise en œuvre des politiques de la Ville, les crédits regroupés au sein de la notion de « dépenses de fonctionnement général » (DFG) s'établissent pour l'année 2019 à **32,51 M€**, en **hausse de 1,91 M€ (soit + 6,24%)** par rapport à 2018 (30,6 M€).

Certains postes de dépenses de fonctionnement général connaissent une forte progression. C'est le cas des dépenses consacrées aux fluides (électricité, gaz, eau...), dont l'évolution entre les deux exercices s'élève à + 0,74 M€ (soit + 10,6 %) et est directement liée à la hausse, contenue cependant grâce à des opportunités de marchés saisies lors des Commissions d'Appel d'Offre, des tarifs de l'électricité et du gaz appliqués aux consommations de la Ville.

Cette progression s'explique également par le versement d'une part variable de rémunération au délégataire retenu pour la gestion de la dépenalisation du stationnement sur voirie et qui découle du montant des recettes liées au stationnement recouvrées au cours de l'exercice 2018. Cette délégation de service public ayant été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette part variable de rémunération a été versée pour la première fois en 2019 pour un montant de 0,46 M€.

Cette dépense nouvelle pour la Ville est compensée par la perception du produit des « forfaits post – stationnement » (FPS), qui correspondent au prix payé par les automobilistes ayant omis de régler leur place de stationnement payant et qui a fortement progressé en 2019.

Les « autres dépenses de fonctionnement » enregistrent également une hausse de leur volume de l'ordre de 0,85 M€ (soit + 11,87 %) entre 2018 et 2019. Cette augmentation est principalement liée, toujours dans le cadre de la réforme du stationnement payant, au reversement d'une partie du produit des FPS perçu en 2019 par la Ville au bénéfice de la Métropole, et ce pour près de 0,5 M€.

La participation du budget principal au budget annexe de l'Étincelle (Théâtre de la Ville) a quant à elle progressé de 0,18 M€ entre les deux exercices, la participation versée en 2018 avait en effet pu être diminuée suite à la constatation d'un résultat de clôture pour l'année 2017 exceptionnellement élevé pour la structure et qui avait permis d'autofinancer en partie le budget 2018.

Les principales composantes de ces dépenses de fonctionnement général sont les suivantes :

En M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation 2019/2018 en M€	Variation 2019/2018 en %
Fluides	7,63	7,27	6,97	7,71	0,74	10,62%
Fournitures et petit équipement	3,57	3,58	3,60	3,66	0,06	1,67%
Entretien et maintenance	3,88	4,39	4,03	3,81	-0,22	-5,46%
Locations, charges locatives et foncier	2,17	2,12	2,30	2,27	-0,03	-1,30%
Contrats de prestations de services	2,93	2,68	2,69	2,77	0,08	2,97%
Primes d'assurance	0,80	0,73	0,74	0,76	0,02	2,70%
Affranchissement et téléphonie	1,01	0,86	0,92	0,85	-0,07	-7,61%
Rémunération DSP stationnement	0,00	0,00	1,53	1,99	0,46	30,07%
Charges exceptionnelles	0,42	0,22	0,65	0,68	0,03	4,62%
Autres dépenses de fonctionnement	7,13	7,30	7,16	8,01	0,85	11,87%
<b>TOTAL</b>	<b>29,55</b>	<b>29,16</b>	<b>30,60</b>	<b>32,51</b>	<b>1,91</b>	<b>6,24%</b>

### 3. Les subventions aux associations

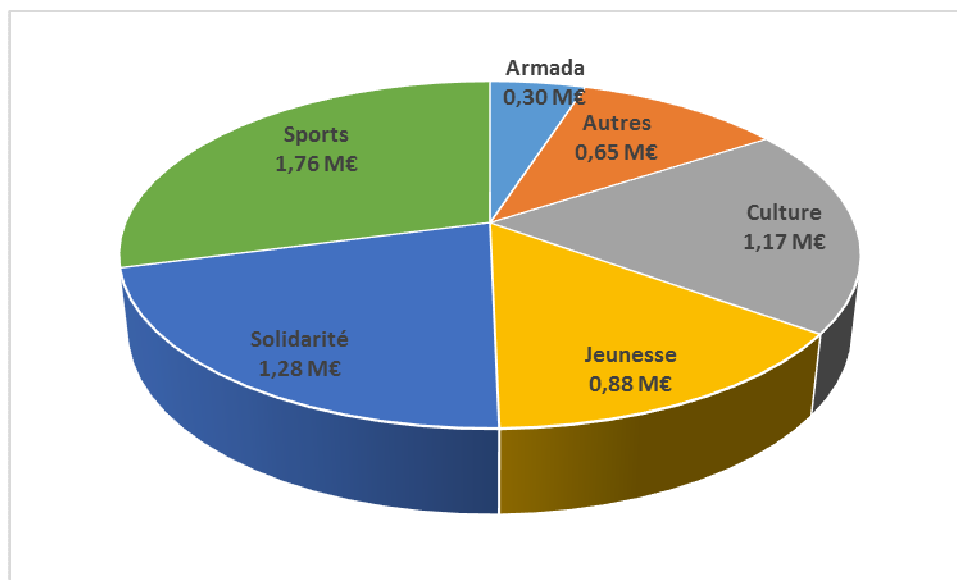
Avec **6,04 M€** mandatés en 2019, les subventions de fonctionnement aux associations représentent **4,4 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville (soit près de 11,6 % des dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses de personnel), en hausse de 0,1 M€ par rapport à 2018.

Cette légère progression du montant total des subventions versées provient notamment de la décision prise en novembre 2019 d'attribuer une subvention exceptionnelle à la crèche associative Gribouille afin de l'aider à maintenir son activité.

Le versement du solde de la subvention à l'association organisatrice de l'Armada a également été effectué en 2019 pour un montant de 0,3 M€. Pour mémoire, un premier acompte d'un même montant avait été versé par la Ville en 2018.

Les principaux secteurs d'intervention demeurent le soutien aux associations sportives (pour près de 30 %), suivi par les subventions dans le domaine des solidarités (Personnes âgées, lutte contre le handicap, AREJ...) pour plus de 21,19 %. Viennent ensuite les domaines de la culture et du patrimoine (19,37 %) puis le secteur de la jeunesse (14,57 %) dont les subventions communales permettent de financer notamment le fonctionnement des crèches associatives et des MJC.

#### Répartition des subventions aux associations 2019

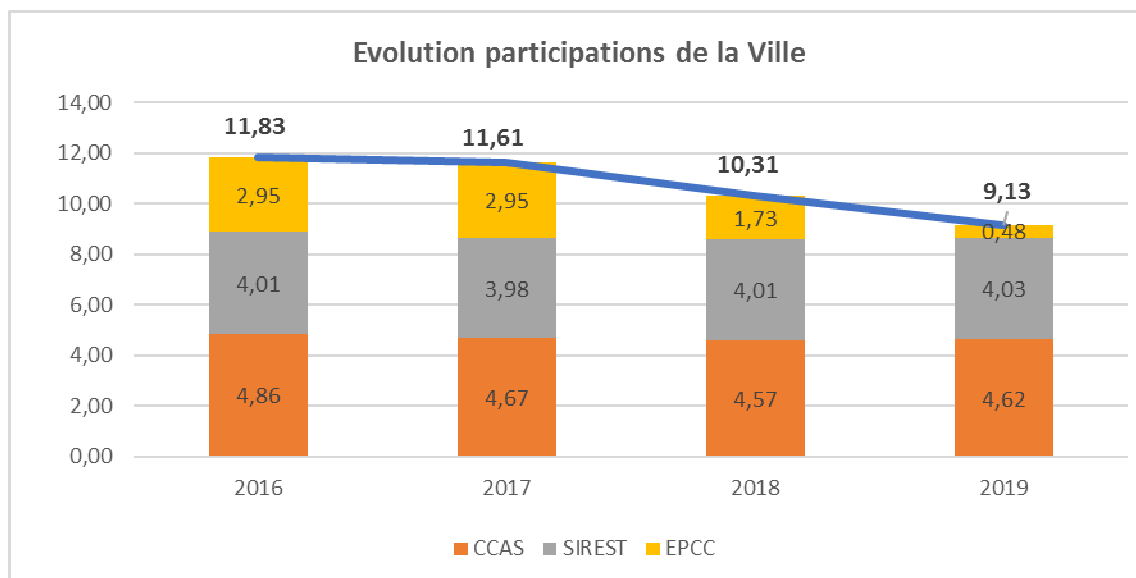


#### 4. Les participations de la Ville

Représentant près de 17,6 % des crédits de fonctionnement hors masse salariale, les participations de la Ville s'établissent à **9,13 M€** en 2019, en baisse d'1,18 M€ par rapport à 2018 (-11,4 %).

Ce recul est lié au transfert à la Métropole de la contribution de la Ville au financement des Etablissements Publics de Coopération Culturelle de l'Opéra de Rouen Normandie et de l'École Supérieure d'Art et de Design Rouen le Havre intervenu au cours de l'année 2018, qui se traduit en 2019 par l'absence intégrale de versement à ces deux établissements<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> En 2018, une contribution avait été versée par la Ville aux deux établissements, le transfert étant intervenu en cours d'année 2018.



La contribution statutaire de la Ville au SIREST, chargé de la production des repas servis dans les crèches, cantines scolaires et accueils de loisirs gérés par la Ville s'établit en 2019 à hauteur de 4,03 M€, en très légère progression (soit + 30 K€ - + 0,72 %) par rapport au montant versé en 2018.

La participation versée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) augmente, quant à elle, de plus de 56 K€ (soit + 1,24 %) par rapport au montant versé en 2018, s'élevant à 4,62 M€ pour l'année 2019.

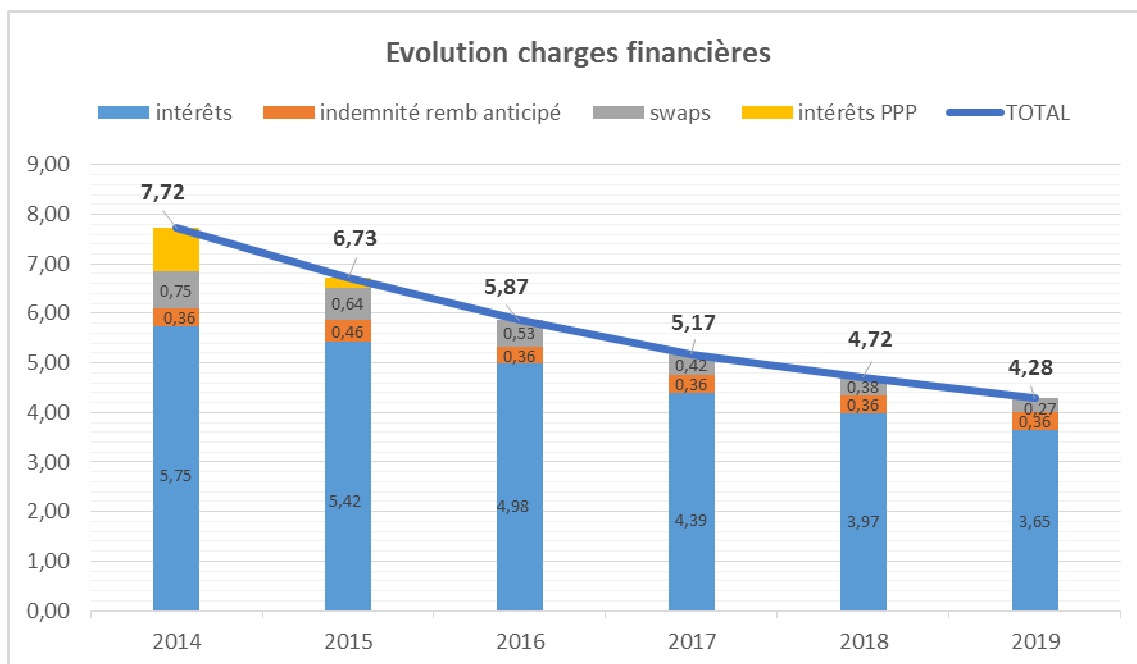
Cette évolution permet d'ajuster le montant de la participation de la Ville suite aux refacturations effectuées par la Ville au CCAS dans le cadre d'une convention de services conclue entre les deux entités au cours de l'année 2018. Une évolution parallèle des recettes en provenance du CCAS est donc également constatée.

## 5. Les charges financières

En 2019, **4,28 M€** ont été consacrés au paiement des frais financiers supportés par la Ville. Ils sont constitués exclusivement de la charge d'intérêts relatifs aux emprunts et du coût financier généré par les outils de gestion de trésorerie et de couverture des taux détenus par la collectivité.

Les frais financiers poursuivent leur baisse (- 9,3 % soit - 0,44 M€ par rapport à 2018).

En constante diminution depuis 2014, cette évolution est non seulement liée à la baisse des taux d'intérêt sur la période mais également à l'important effort de désendettement mené par la Ville depuis le début du mandat.



- **Les dépenses réelles d'investissement**

Les dépenses réelles mandatées de l'exercice 2019 s'élèvent à **42,39 M€**, soit un taux de réalisation de **93,13 %**, en **baisse de 2,19 M€** par rapport au montant mandaté en 2018 (pour mémoire : 44,58 M€).

Hors dépenses liées à la gestion des OCLT (4,11 M€ en 2019), les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **38,28 M€**, en **baisse de 0,50 M€** par rapport à 2018.

Hors OCLT et déficit d'investissement reporté, les principaux postes de dépenses réelles d'investissement sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	pois dans le budget	évolution 2019/2018
Amortissement dette	16,39	19,88	21,69	15,91	15,95	15,37	40,2%	-3,6%
dont refinancement	0	3,3	6,23	0	0,00	0,00	0,0%	0,0%
Investissements propres	37,63	23,44	19,83	15,77	19,65	19,90	52,0%	1,3%
Subventions d'investissement	4,47	8,56	4,16	4,35	2,40	1,92	5,0%	-20,0%
Autres dépenses	0,54	0,19	2,22	1,83	0,78	1,08	2,8%	38,5%
<b>TOTAL DRI</b>	<b>59,03</b>	<b>52,07</b>	<b>47,9</b>	<b>37,86</b>	<b>38,78</b>	<b>38,27</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,3%</b>

1. Les investissements propres

Les **19,9 M€** mandatés au titre des investissements réalisés directement par la collectivité progressent de 0,25 M€ par rapport à 2018 et représentent plus de **50 %** des dépenses réelles d'investissement (remboursement en capital de la dette inclus).

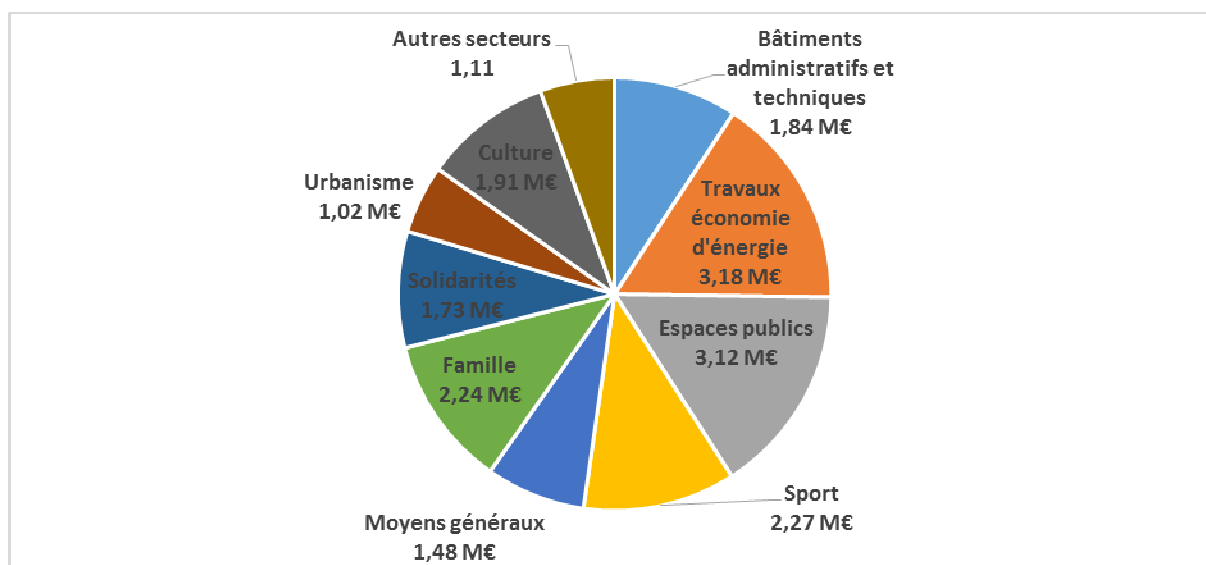


La Ville a ainsi poursuivi et achevé en 2019 les opérations d'investissement amorcées en milieu de mandat et peut ainsi désormais mettre à disposition des citoyens rouennais des équipements nouveaux de qualité ou rénovés selon des normes techniques et environnementales exigeantes.

Les dépenses d'investissement propre de la Ville se répartissent dans les secteurs d'activité suivants :

SECTEUR D'ACTIVITE	CA 2017	CA 2018	CA 2019	poids dans le budget	évolution 2019/2018
BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	2,98	1,81	1,84	9,25%	1,66%
TRAVAUX ECONOMIE ENERGIE	2,19	3,92	3,18	15,98%	-18,88%
GESTION DES ESPACES PUBLICS	1,61	4,01	3,12	15,68%	-22,19%
SPORT	1,74	2,75	2,27	11,41%	-17,45%
MOYENS GENERAUX	1,58	1,62	1,48	7,44%	-8,64%
FAMILLE	2,21	1,58	2,24	11,26%	42,04%
SOLIDARITES	0,70	1,21	1,73	8,69%	42,55%
URBANISME	0,87	1,17	1,02	5,13%	-12,82%
CULTURE	1,15	0,94	1,91	9,60%	103,19%
RELATION CITOYENNE	0,24	0,20	0,65	3,27%	225,58%
DEMOCRATIE VIE PARTICIPATIVE	0,13	0,19	0,13	0,65%	-30,38%
MANIFESTATIONS PUBLIQUES	0,07	0,14	0,11	0,55%	-21,43%
VIE ET INITIATIVES ASSOCIATIVES	0,21	0,08	0,14	0,70%	76,70%
TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,09	0,03	0,08	0,40%	138,81%
<b>Total général</b>	<b>15,77</b>	<b>19,65</b>	<b>19,90</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,27%</b>

### Répartition des dépenses réelles d'investissement propre par secteur d'activité pour l'année 2019



Les principales opérations d'investissement propre de la Ville sont les suivantes pour l'année 2019 :

- ⇒ **Travaux d'économie d'énergie** : en cette fin de mandat, de nombreuses réalisations ont été achevées. En **baisse de 0,71 M€** entre 2018 et 2019, les travaux de rénovation énergétique s'élèvent à 3,18 M€ en 2019 (après 3,92 M€ en 2018). Cette politique prioritaire se concrétise par les travaux suivants : 2,1 M€ ont été consacrés aux menuiseries, à l'isolation de la toiture et des combles de l'Hôtel de Ville (par rapport à 3,1 M€ en 2018). Les travaux d'économies d'énergie dans les écoles (0,9 M€) ont permis le remplacement des menuiseries extérieures des écoles Debussy (0,31 M€) et Pottier (0,19 M€) et de la couverture des écoles Franklin (0,16 M€) et Pasteur (0,21 M€°).
  
- ⇒ Bâtiments administratifs et techniques : 1,84 M€ ont été investi en 2019 dans l'aménagement, l'équipement et la maintenance de ces locaux. 0,51 M€ ont été consacrés aux aménagements (sols, luminaires, remplacement de menuiseries...) dans les locaux administratifs et techniques, alors que les travaux de maintenance et de sécurité dans les bâtiments administratifs se sont élevés à 0,33 M€. La démolition de bâtiments et leur remise en état a mobilisé près de 0,47 M€.
  
- ⇒ **Gestion des espaces publics** : s'établissant à près de **3,12 M€** les dépenses consacrées aux espaces publics sont en diminution de 0,89 M€ par rapport à 2018. Cette baisse conséquente résulte de la livraison du chantier majeur de rénovation des serres du jardin des plantes (0,53 M€ en 2019 par rapport à 1,5 M€ en 2018) ainsi que de celle de l'aménagement du parc naturel urbain de Repainville (0,14 M€ en 2019 par rapport à 0,74 M€ en 2018). Le mobilier urbain a pu être renouvelé à hauteur de 0,3 M€. Enfin les travaux de sécurisation de la Côte Sainte Catherine ont mobilisé 0,2 M€ de crédits en 2019.
  
- ⇒ **Sport** : près de **2,27 M€** de crédits ont été consacrés aux investissements sportifs en 2019. Ces crédits ont permis d'assurer les travaux de sécurité et maintenance des bâtiments sportifs (0,4 M€), l'entretien des terrains sportifs (0,24 M€), la remise à niveau de certains bâtiments (0,17 M€) ou encore l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements (0,14 M€). Deux projets phare d'équipements sportifs ont été achevés au cours de l'année 2019. Il s'agit de la reconstruction des vestiaires pour le stade Diochon situés rue Lefrançois (0,51 M€ de travaux en 2019 après 0,6 M€ en 2018) et des travaux d'aménagement du stade Mermoz (0,8 M€ en 2019 après 1,53 M€ en 2018).
  
- ⇒ **Moyens généraux** : la somme **d'1,48 M€** a permis de poursuivre la mise en œuvre des différents projets de restructuration des outils d'information de la Ville ; des nouveaux équipements bureautiques (écrans, unités centrales, scanners...) ont été acquis (0,19 M€) en remplacement de matériels, et des travaux de modernisation des infrastructures informatiques et sur les serveurs ont été entrepris (0,55 M€). Le renouvellement des licences Microsoft a également été effectué (0,26 M€). 0,48 M€ ont été consacrés au parc automobile de la Ville, qu'il s'agisse de grosses réparations (0,13 M€) ou de l'acquisition de nouveaux véhicules (0,35 M€). En terme de mobiliers et équipements de travail, 53 K€ ont permis de renouveler le mobilier de bureau, pendant qu'un montant similaire (53 K€ également) a été consacré à l'achat d'équipements spécifiques permettant d'adapter les postes de travail des agents conformément aux engagements pris par la Ville dans le cadre de la convention FIPHP et aux recommandations émanant du CHSCT ;

- ⇒ **Famille** : en progression de près de 0,66 M€, les investissements consacrés aux équipements dédiés à la famille (crèches, écoles, accueils de loisirs), s'élèvent à **2,24 M€** au titre de l'année 2019.  
Parmi la somme de 2 M€ destinés aux écoles, 0,67 M€ de travaux d'aménagement ont été effectués dans les écoles. Ainsi, 110 K€ ont été consacrés à la réfection de l'étanchéité de la Rotonde, 80 K€ ont permis la réfection de la toiture de l'école Houdemare et 80 K€ ont été destinés à la réfection de la marquise de l'école Brière.  
0,34 M€ de crédits ont été consacrés à l'informatique dans les écoles, dont 0,21 M€ fléchés pour le dispositif « Ecole numérique » (acquisition de tablettes, ordinateurs, routeurs WIFI...). 68 K€ ont permis d'équiper les écoles en vidéo - projecteurs informatiques et des travaux de câblage ont été effectués à hauteur de 47 K€.  
0,34 M€ ont participé à la rénovation de cours d'écoles, dont 0,17 M€ pour permettre le bon entretien des structures et 0,11 M€ pour renouveler les fournitures sur les aires de jeux et les munir de nouveaux sols souples.
- ⇒ **Solidarités** : ce secteur regroupe les crédits consacrés à la sécurité – maintenance des résidences pour personnes âgées et équipements de cohésion sociale (65 K€ en 2019) mais également les crédits déployés pour la mise en accessibilité des bâtiments municipaux, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'envergure de 9M€.  
Ce sont plus de **1,67 M€** qui ont été utilisés à cette **mise en accessibilité en 2019** (soit + 0,57 M€ par rapport à 2018).  
Parmi les investissements réalisés à ce titre, 0,33 M€ ont été consacrés à la mise en accessibilité des écoles, 0,62 M€ à celle du gymnase des Cotonniers et 0,59 M€ au centre socio-culturel Malraux.
- ⇒ **Urbanisme** : **1,02 M€** y ont été consacrés en 2019, dont la quasi-totalité a été destinée à des acquisitions foncières qu'il s'agisse de rachats auprès de l'EPFN (0,88 M€, dans le cadre de l'aménagement global des quartiers Ouest) ou auprès d'autres opérateurs privés (0,11 M€).
- ⇒ **Culture** : près de **1,29 M€** de crédits d'investissement direct ont permis en 2019 d'assurer la prise en charge des dépenses de sécurité – maintenance des équipements culturels et des bâtiments historiques ainsi que de permettre des aménagements et des travaux de restauration en leur sein.  
Les travaux relatifs à la bibliothèque Villon se sont poursuivis en 2019 (0,14 M€). L'orgue Saint Romain (0,1 M€) l'Abbatiale Saint Ouen (0,1 M€) ont fait l'objet de travaux de restauration.
- ⇒ **Autres secteurs** : parmi les dépenses d'investissement propre supportées par la Ville en 2019, près de **0,65 M€** ont été consacrés aux **cimetières**, en progression de 0,45 M€ par rapport à 2018. Un gros effort d'investissement a en effet été consenti dans les cimetières, notamment au titre de leur engazonnement (0,25 M€), mais également concernant la reprise de concessions ((0,31 M€) devant permettre l'aménagement de carrés musulmans.  
La Ville a également consacré **0,14 M€** de crédits à l'aménagement des **bâtiments socio-culturels** (89 K€) ainsi qu'à la sécurité-maintenance des **maisons de quartier (51 K€)**  
De nouveaux aménagements et acquisitions ont été effectués afin de permettre de maintenir la qualité et la sécurité des manifestations publiques organisées par la Ville, notamment pour la Foire Saint Romain (36 K€). Des barrières de sécurité, du matériel de sonorisation ou encore du mobilier ont été acquis à hauteur de 77,7 K€.

## 2. Les subventions d'investissement :

**1,92 M€** ont été mandatées en 2019 au titre des subventions d'investissement, en baisse de 0,47 M€ (soit – 19,82 %) par rapport à 2018.

Cette diminution conséquente provient de la baisse en 2019 du montant conventionnel versé par la Ville à Rouen Habitat (-1 M€) dans le cadre du protocole de rétablissement de l'équilibre financier de Rouen Habitat avec la caisse de Garantie du Logement Locatif Social (0,275 M€ versés en 2019 par rapport à 1,275 M€ en 2018).

Les principales subventions versées en 2019 sont retracées dans le tableau ci-après :

Subventions d'équipement et fonds de concours (en €)	
Fonds de concours Patinoire	833 000,00 €
Attribution de compensation investissement	375 004,00 €
Protocole de rétablissement de l'équilibre financier de Rouen Habitat avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS)	275 557,00 €
Quais Bas Rive Gauche	272 796,31 €
Fonds de concours Foire Saint Romain	104 734,86 €
Autres subventions versées	59 834,22 €

Deux fonds de concours ont été versés à la Métropole au cours de l'année 2019 :

- La somme de 0,83 M€ correspond au versement du 1<sup>er</sup> acompte de la participation de la Ville au financement de l'extension et de la rénovation de la patinoire du centre sportif Guy Boissière,
- La somme de 0,1 M€ correspond au financement (à hauteur de 50% du coût total HT des travaux) des travaux d'aménagement de la presqu'île Saint Gervais, permettant notamment de faciliter l'accessibilité du site et de répondre aux exigences de sécurité des usagers.

Le versement d'une attribution de compensation (AC) d'investissement (375 K€ versés en 2019) correspond aux transferts de compétences intervenus entre la Ville et la métropole en 2018 (pour mémoire il s'agit des équipements suivants : la patinoire Guy Boissière, l'Opéra Rouen Normandie et l'ESADHAR). Le montant de l'AC versée à la métropole correspond à celui arrêté lors de la tenue de la CLECT du 2 juillet 2018.

Enfin, la subvention versée relative aux Quais Bas Rive Gauche constitue un remboursement de subventions, perçues initialement par la Ville, à la Métropole suite aux transferts de compétences intervenus en 2015.

## 3. Amortissement de la dette

Les crédits de paiements réels mandatés de **15,80 M€** en 2019 correspondent au remboursement en capital de la dette (2018 : 15,94 M€).

D'un point de vue comptable, l'ensemble des crédits destinés au remboursement en capital de la dette ne sont pas intégralement comptabilisés en dépenses réelles d'investissement. Les mouvements liés à la constatation des diminutions de plafonds intervenant en cours d'année budgétaire des emprunts de type « OCLT » doivent en effet être enregistrés en mouvements d'ordre.

Poursuivant sa politique de désendettement et en intégrant ces mouvements aux dépenses réelles, la Ville de Rouen a ainsi procédé en 2018 au remboursement en capital des emprunts souscrits à hauteur de 16,44 M€, soit quasiment 1 M€ de moins que l'année précédente. En 2018, 17,49 M€ avaient été remboursés par la Ville au titre du capital emprunté auprès des banques.

Cette baisse conséquente s'explique par la fin du remboursement de certains prêts au cours de l'année 2018 et du faible recours à l'emprunt au cours des trois dernières années, permettant de réduire le stock de dette et de diminuer chaque année le montant du capital à rembourser.

#### 4. Les autres dépenses d'investissement

**1,08 M€** sont comptabilisés au titre de cette catégorie de dépenses, représentant près de 2,8 % des dépenses réelles d'investissement, en hausse de 0,3 M€ par rapport à 2018.

Ces dépenses regroupent principalement les opérations pour comptes de tiers, menées sous le mandat de la Ville et pour lesquelles 0,71 M€ ont été mandatées en 2018 (0,59 M€ en 2018).

Cette somme concerne les travaux effectués pour le compte de la Métropole dans les musées (0,38 M€) et au titre de la patinoire du centre sportif Guy Boissière (0,12 M€). Des dépenses ont également été réalisées pour le compte du CCAS pour 0,22 M€.

L'ensemble de ces crédits est équilibré par des recettes de montant équivalent.

Enfin, la Ville a reversé à l'Etat la somme de 0,13 M€, correspondant au remboursement d'une partie (échelonnement sur 8 ans) d'indus de taxe d'aménagement suite à des erreurs de calcul informatiques du Ministère des Finances des montants de la taxe revenant à chaque contribuable.

## II. Evolution des principaux indicateurs financiers

### A. Evolution de l'Épargne Brute

L'épargne brute (EB) dégagée par une collectivité est un des indicateurs de gestion le plus pertinent pour apprécier sa situation financière.

Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, hors recette ou dépense exceptionnelle de montant conséquent (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement ».

Ce solde d'épargne correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour investir et pour rembourser le capital de sa dette.

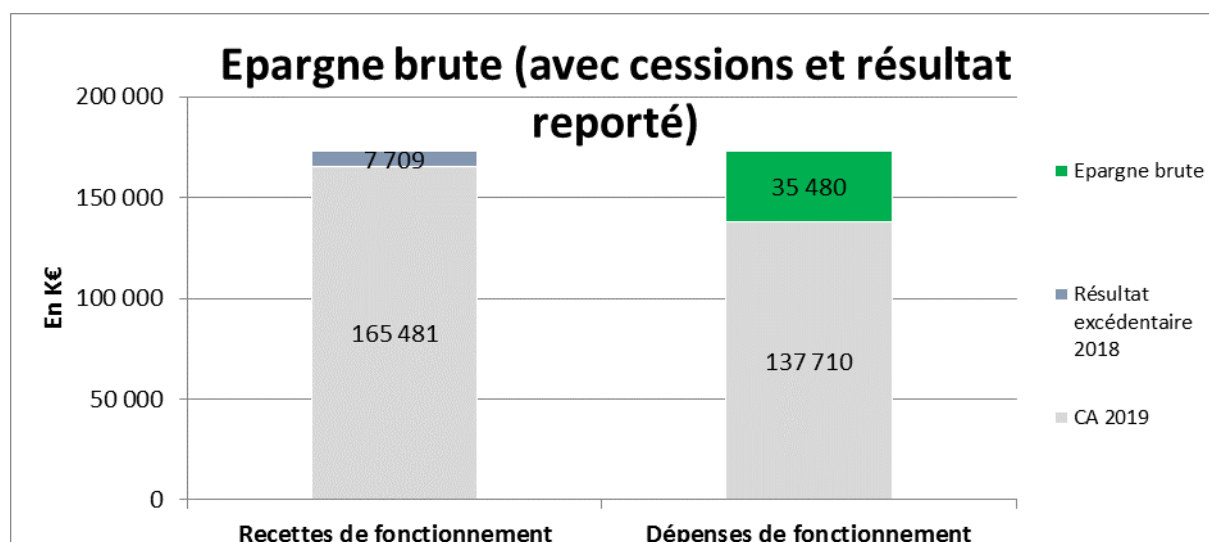
Hors comptabilisation de la reprise du résultat 2018 et produit des cessions, l'épargne brute de la Ville progresse de 3,71 M€ (soit + 15,40 %), passant de 24,06 M€ à 27,77 M€, confortant l'amélioration de la capacité d'autofinancement dégagée par la collectivité amorcée dès 2016.

(en K€)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA2019
Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat et cessions d'actifs)	171 471	160 803	154 824	157 799	161 483	165 481
Dépenses réelles de fonctionnement	157 751	147 180	137 701	138 304	137 419	137 710
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>13 720</b>	<b>13 624</b>	<b>17 122</b>	<b>19 496</b>	<b>24 064</b>	<b>27 771</b>

Cette évolution est le résultat combiné de la poursuite de la progression dynamique des recettes réelles de fonctionnement (+ 4 M€ entre les deux exercices) et de la quasi - stabilité des dépenses réelles de fonctionnement sur la même période (+ 0,3 M€).

Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité s'améliore à nouveau, en s'établissant à 16,78 % (14,9 % en 2018, 12,35% en 2017, 11,06% en 2016 après 8,47 % en 2015).

En intégrant le montant du résultat excédentaire 2018 et le produit des cessions immobilières réalisées en 2019, le niveau d'épargne brute s'élève à 35,48 M€.

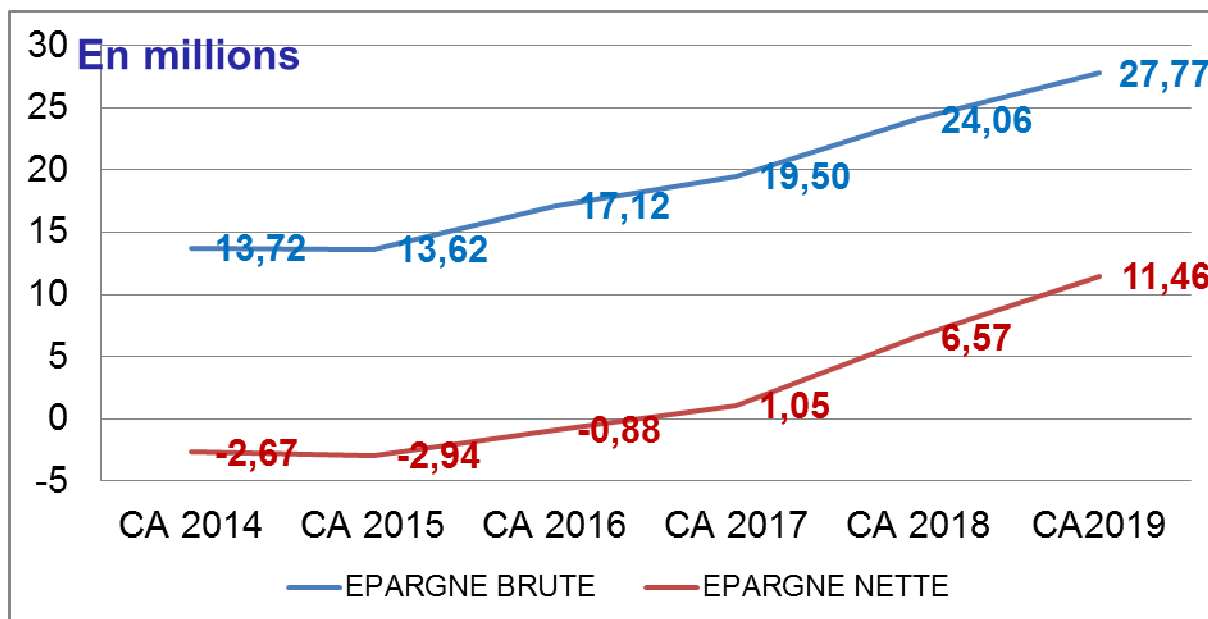


### **B. Evolution de l'épargne nette**

L'épargne nette se détermine à partir de l'épargne brute diminuée des remboursements de dette opérés au cours de l'exercice. Cet indicateur mesure ainsi l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement brutes après paiement de la dépense obligatoire qu'est le remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette de la Ville s'établit au 31 décembre 2019 à + 11,46 M€, confortant largement le retour à un niveau positif effectué en 2017 après trois années de valeur négative.

Elle progresse sensiblement s'améliorant de plus de 4,89 M€ entre 2018 et 2019, permettant à la Ville de financer les dépenses d'investissement (hors dette) sans recourir à un endettement trop important.



### 3) LA GESTION DE LA DETTE

#### I. La dette propre

##### A. Les flux de dette 2019

L'année 2019 se caractérise pour la troisième année consécutive par un faible recours à l'emprunt, s'établissant à 6,06 M€, permettant à la Ville de poursuivre son désendettement massif débuté en 2015 (- 35,48 M€ sur la période 2014 - 2019).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Emprunt d'équilibre</b>	20,98 M€	12,50 M€	15,76 M€	7,07 M€	6 M€	6,06 M€

Ce montant global de 6,06 M€ se décompose de la façon suivante :

- Souscription d'un emprunt de 6 M€ auprès de la Banque Postale, pour une durée de 15 ans et deux mois, assorti d'un taux fixe de 0,73 % sur une première période de 10 ans et 2 mois puis assorti d'un taux d'intérêt égal à EURIBOR 3 mois + 0,48 % pour les 5 dernières années du prêt ;
- Souscription de la somme de 60.000,00 € auprès d'un organisme de financement participatif, ayant collecté auprès d'investisseurs particuliers ce montant global. Ce montant sera remboursé aux financeurs sur une durée de trois ans à un taux d'intérêt de 2,2 %. Ce financement participatif est dédié à la couverture d'une partie du coût de conception et d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase Saint – Exupéry.

Le faible niveau de recours à l'emprunt permet de réduire à nouveau l'encours de dette de la ville de plus de 10,25 M€, cet encours s'établissant au 31 décembre 2019 à 155,97 M€.

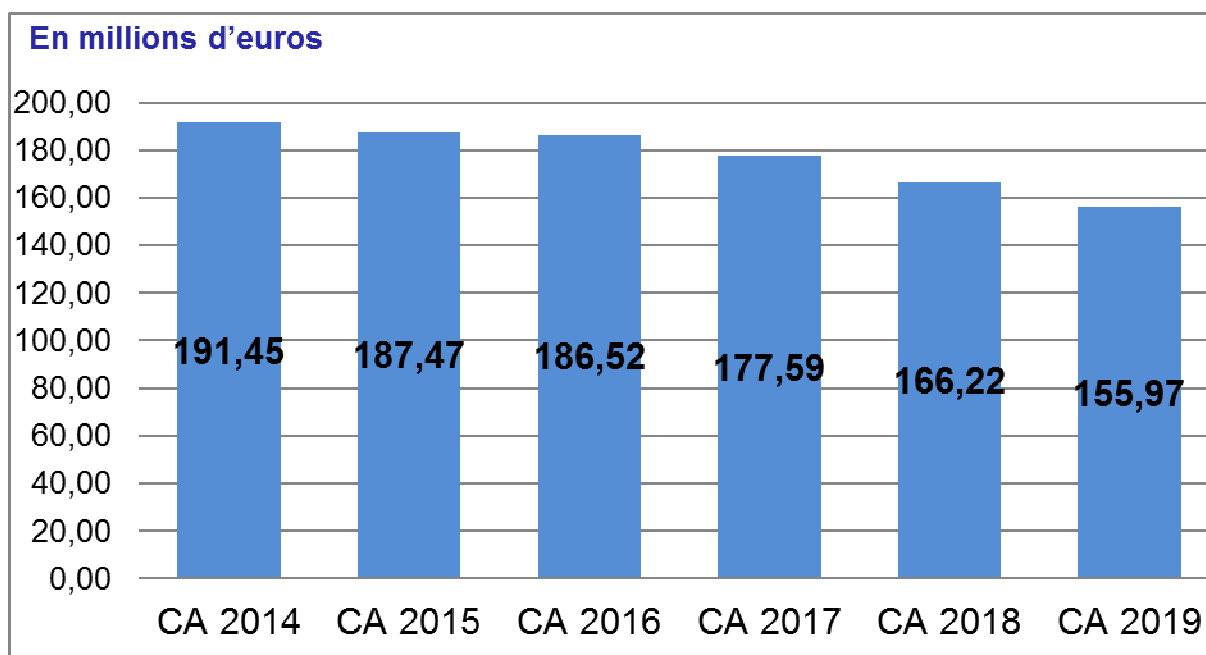
*Evolution de l'encours de dette en 2019*

(en M€)	Encours au 31/12/2018	Remboursement de la dette	Nouveaux emprunts	Encours au 31/12/2018
<b>Budget principal</b> (hors opération de refinancement)	166,215	16,307	6,060	155,968

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes est annexé au document budgétaire du compte administratif un état détaillé de la dette propre de la ville, arrêté au 31 décembre 2019.

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 16,31 M€ en 2019 (contre 17,49 M€ en 2018), intégrant notamment le remboursement effectué par la Ville auprès de la Métropole de la quote – part du PPP (de l'ordre de 130 K€) relevant encore de la Ville, l'intégralité de l'encours du PPP ayant été transférée à la métropole au cours de l'année 2015.

L'évolution du stock de dette sur l'ensemble du mandat 2014 – 2020 est la suivante :



❖ La capacité de désendettement :

Cet indicateur exprime le nombre théorique d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser intégralement l'encours de sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute dégagée sur l'exercice.

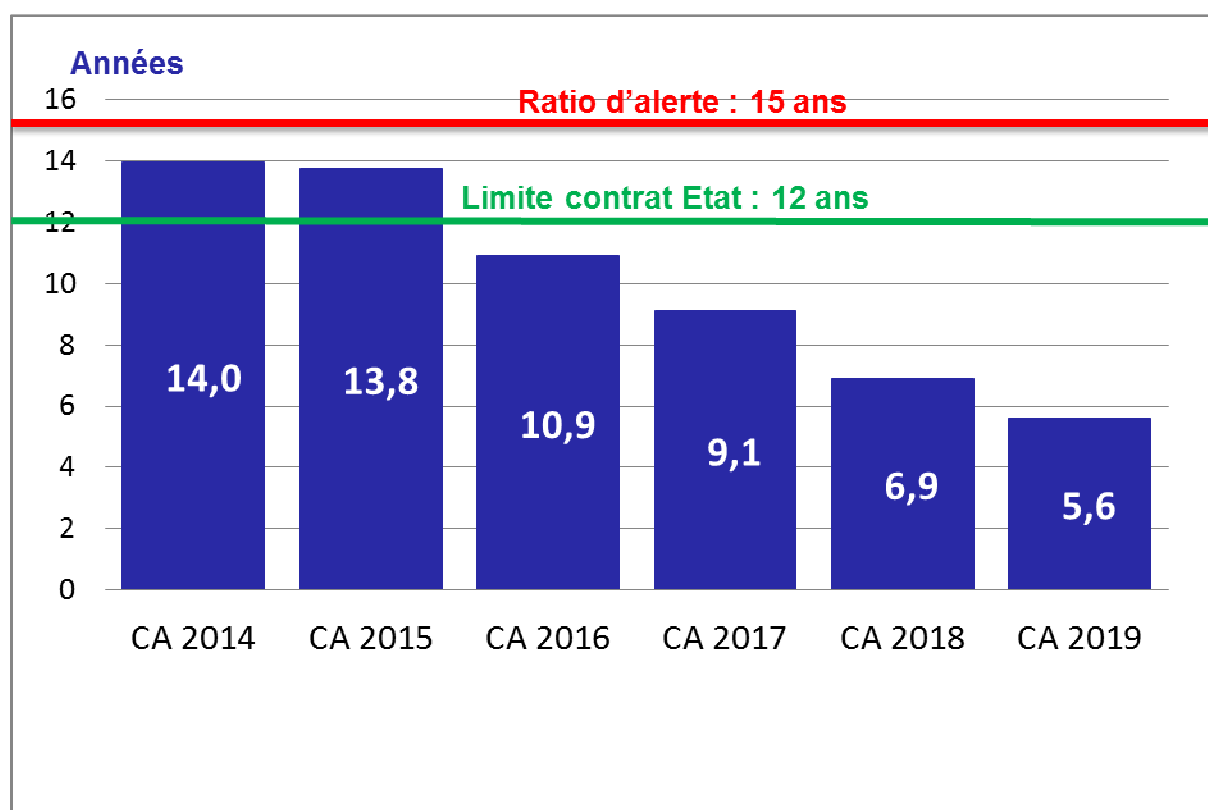
Il se calcule en rapportant l'encours de la dette au terme de l'exercice considéré, à l'épargne brute dégagée au cours du même exercice.



Au 31 décembre 2019, la capacité de désendettement (pour le budget principal) poursuit la baisse commencée en 2014 pour s'établir à 5,62 ans par rapport à 6,9 ans au 31 décembre 2018.

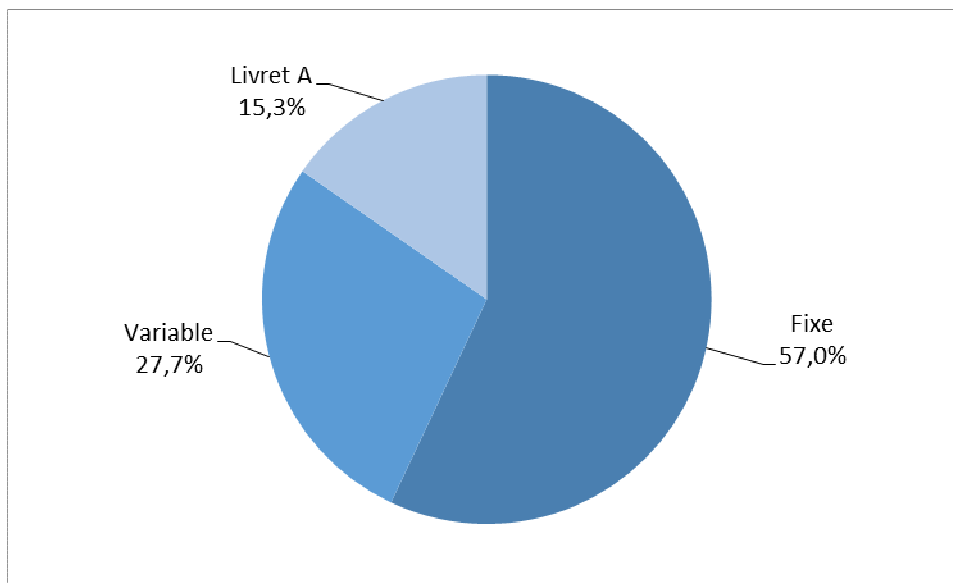
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Capacité de désendettement	14,0	13,8	11,1	9,2	6,9	5,62

La poursuite du désendettement conjuguée à l'amélioration du niveau d'épargne brute permet à la collectivité de conforter l'évolution de sa capacité de désendettement très en dessous du seuil des 12 ans) au titre de l'exercice 2019.



### **B. La structure de la dette**

A la fin de l'exercice 2019, l'encours de dette de la Ville conserve l'équilibre entre taux fixe ou assimilé fixe (57,00%) et taux variable (43,00%), comprenant notamment les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations s'appuyant sur le livret A (15,31%).



La durée de vie résiduelle de la dette de la Ville s'établit au 31 décembre 2019 à 11 ans et 9 mois, en léger recul par rapport à cette même durée constatée au 31 décembre 2018 qui était de 12 ans et 4 mois.

Cette évolution s'explique notamment par la souscription au cours de ces deux dernières années de plusieurs emprunts d'une durée de 15 ans, qui viennent ainsi réduire la durée de vie globale de l'encours, les emprunts traditionnellement souscrits auparavant par la Ville ayant une durée proche de 20 ans.

L'encours de dette de la Ville évolue dans sa répartition entre les différents acteurs institutionnels du secteur bancaire.

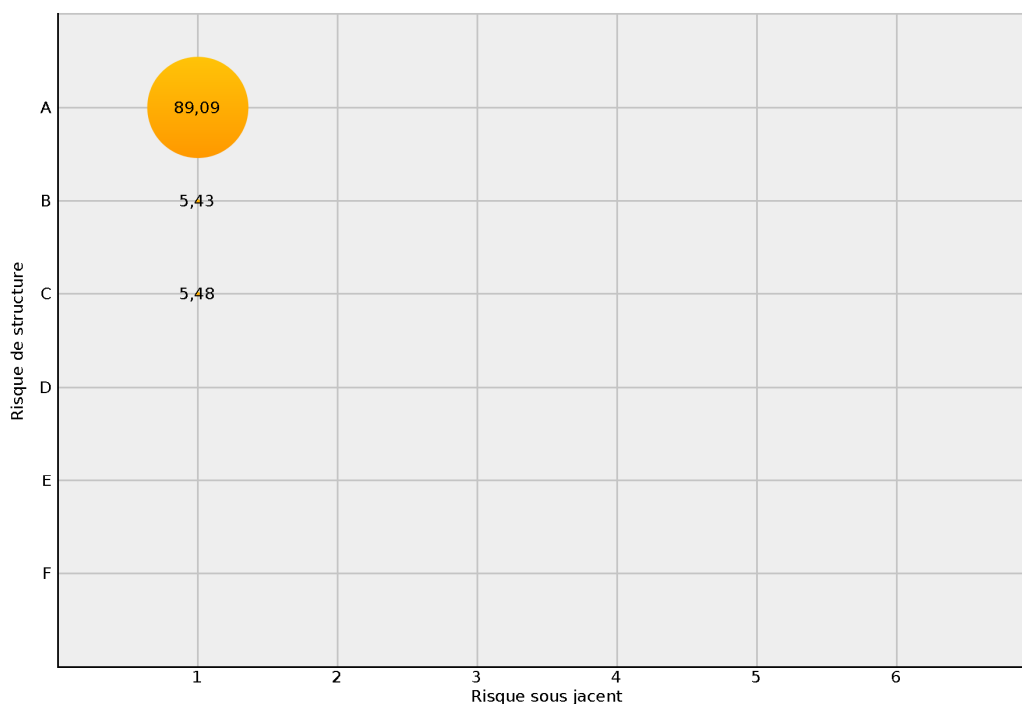
Ainsi, le poids de la Banque Postale (et de la SFIL<sup>12</sup> CAFIL) progresse, représentant au 31 décembre 2019 près de 23,31 % de l'encours de la Ville, suivi par la Caisse des Dépôts qui demeure stable avec 18,96 %. Viennent ensuite à part quasiment égales, la Banque Européenne d'Investissement (représentant 13,33 % de l'encours de la Ville), le Crédit Agricole (avec 13,23 %) puis la Caisse d'Epargne (avec 12,25 %).

La charte de bonne conduite, dite « charte Gissler » qui consiste à classer les emprunts détenus par les collectivités en fonction de leur risque de taux potentiel, continue de faire état d'un recours à des produits très prudents.

Ainsi, près de 89,09% de l'encours détenu actuellement par la Ville (soit 138,84 M€ d'encours) est considéré comme non risqué, étant composé d'emprunts à taux fixe ou variable simples et/ou plafonnés.

Le reste de l'encours (soit 17,00 M€) est classé dans des catégories représentant peu de risques, les formules de taux associées à ces emprunts étant sans effet de levier ou sans effet multiplicateur. Aucun emprunt détenu aujourd'hui par la Ville ne peut plus être qualifié de toxique.

<sup>12</sup> La SFIL est une banque publique de développement créée le 1<sup>er</sup> février 2013 dans le but de garantir la stabilité du financement du secteur public local en France (ses actionnaires étant l'Etat pour 75%, la Caisse des Dépôts pour 20% et la Banque Postale pour 5%). Cette banque refinance les prêts proposés par la Banque Postale aux collectivités, ce qui explique sa position dans l'encours de la Ville.



## II. La dette garantie

Vous trouverez en annexe au document budgétaire du compte administratif l'état de la dette garantie de la Ville de Rouen arrêtée au 31 décembre 2019.

La garantie d'emprunt est un instrument de la politique économique et sociale des collectivités territoriales. Elle constitue une aide indirecte aux bénéficiaires en leur facilitant l'accès au crédit bancaire et/ou en leur permettant de bénéficier d'un abaissement du coût du crédit.

Ainsi, en apportant sa garantie aux emprunts de partenaires publics ou privés, la Ville favorise la réalisation de projets qui s'inscrivent dans ses domaines de compétences.

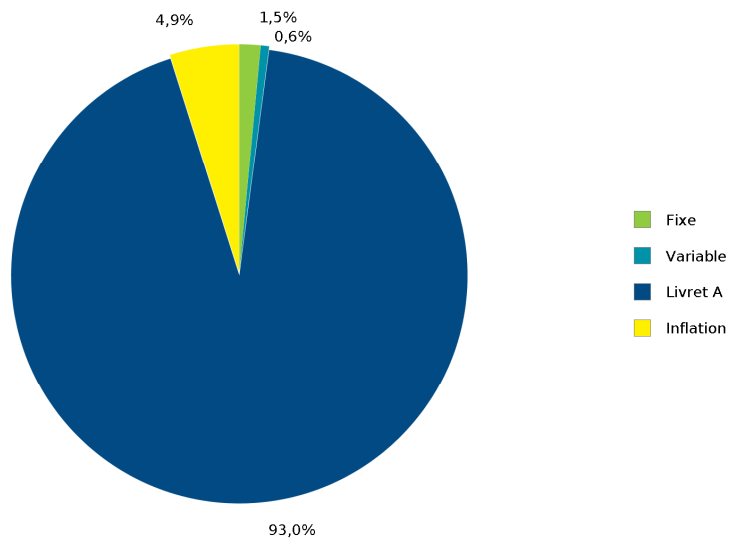
Au 31 décembre 2019, l'encours de dette garantie s'établit à 237,84 M€, en baisse de plus de 13,84 M€ par rapport à 2018.

Le secteur prioritaire d'octroi des garanties d'emprunt demeure le logement social, la Ville garantissant les prêts concernant des opérations menées par les bailleurs sociaux sur son territoire.

Ainsi, 96,57% de l'encours garanti par la Ville concerne des organismes de logement social. Parmi les principaux bénéficiaires de ces garanties, on retrouve Rouen Habitat (48,7%), l'Immobilière Basse Seine (20,7%) ou encore Logiseine (7,4%) et la Plaine Normande (6,1%).

Le capital restant dû est composé à hauteur de 96,8% par des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations.

L'encours garanti est très largement assis (93%) sur le taux du Livret A.



### **III. La gestion de trésorerie**

En 2019, le niveau de dépôt du compte au Trésor de la Ville ayant été à nouveau excédentaire tout au long de l'année, il n'a pas été nécessaire de recourir au renouvellement d'une ligne de trésorerie.

### **4) CONCLUSION**

Le compte administratif 2019 illustre la réussite de la stratégie budgétaire développée sur la mandature ainsi qu'en témoignent les ratios de gestion extrêmement satisfaisants. Tout en développant les politiques publiques projetées, en assurant un service dont la qualité est maintenue, la situation financière de la ville est considérablement améliorée .Elle permet de dégager des marges de manœuvre pour répondre aux attentes des habitants et aux défis sociétaux à relever.